

LE MONDE LIBERTAIRE



2€
ISSN 0026-9433

« Agglutiner les salariés pour les mieux adapter au sort auquel les a condamnés
la société bourgeoise, à produire pour autrui, serait d'une absurdité criante. »
Emile Pouget

N° 1554
du 30 avril au 6 mai 2009

hebdomadaire de la Fédération anarchiste, adhérente à l'Internationale des Fédérations anarchistes

Nos droits passent l'arme à gauche



Premier mai

Tartuffe rit

page 3

Hadopi

Méthode chinoise
et copinage

page 7

Mort du droit

Le vrai visage
de l'anti-terrorisme

page 10

Développement durable

Vendre du vent
et ramasser la mise

page 14

M 02137 - 1554 - F - 2,00 €



Sommaire



Premier Mai, encore un de plus en moins, par S. Chemin, page 3

EDF: y'a du gaz dans le courant, par Guy, page 4

La grande **braderie de la Santé**, par Pathote et Moriel, page 5

Brèves et intenses, page 6

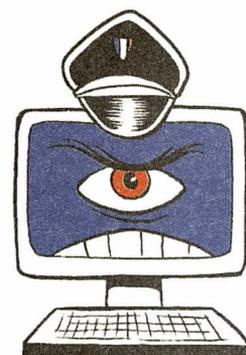
E-Gendarmes, par R. Labascule, page 7

L'arsenal **répressif**, par G. Goutte, page 9

Le droit à **la botte**, par J. Langlois, page 10

L'autogestion en question, par P. Mignard, page 13

Homéopathie et **croissance**, par J.-P. Tertrais, page 14



Deux films anticapitalistes, par H. Hurst, page 18

Le tripalium à l'index, par N. Potkine, page 19

À vos bourses pour **un local**, page 20

Le mouvement dans le larynx, page 21

La très **belle radio**, page 22

Agenda ministériel, page 23



Tarifs

(Hors-série inclus)

3 mois, 13 n^{os}

6 mois, 25 n^{os}

1 an, 45 n^{os}

France

et DOM-TOM

20 €

38 €

61 €

Étranger

27 €

46 €

77 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement de soutien

1 an, 45 n^{os} 76 €

Pour les détenus et chômeurs, 50 % de réduction en France métropolitaine. Les chèques tirés sur des banques hors France subissant une taxe exorbitante (plus de 15 euros), nous vous demandons d'effectuer vos paiements par virement bancaire international (IBAN: FR7642559000062100287960215). (BIC : CCOPFRPPXXX)

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière feuille de routage.

(en lettres capitales. Règlement à l'ordre de Publico, à joindre au bulletin)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Rédaction et administration: 145, rue Amelot, 75011 Paris. Tél.: 01 48 05 34 08 – Fax: 01 49 29 98 59

Directeur de publication: Bernard Touchais – Commission paritaire n° 0609 C 80740 – Imprimerie EDRB (Paris)

Dépot légal 44 145 – 1^{er} trimestre 1977 Routage 205 – EDRB Diffusion NMPP. Photos et illustrations de ce numéro: droits réservés.



« Je ne l'ai pas dit », pourrait dire un ancien Premier ministre. Oh bien sûr il ne l'a pas dit. Il n'a pas donc déclaré: « Ca va péter, je le sens » mais quelque chose autour d'une situation prérévolutionnaire qu'il subodorait. Jouant les Cassandra aux pieds d'argile, histoire de glisser dans la conversation que tout ça c'est la faute à son ami le jogger fou!

Pas gentil le héros malgré lui du marécage de l'affaire Clearstream. Il aurait dû écouter le cogérant de l'équipementier automobile Molex, séquestré la semaine dernière pendant 26 heures: « Tout cela est piloté de l'extérieur! [...] derrière tout ça il y a les centrales syndicales, à commencer par la CGT, et des éléments radicaux déconnectés de la réalité économique. » Nous voilà donc toutes et tous habillés pour l'hiver!

Diabole, le monsieur à la vue basse et le discernement brouillé. Nous, il nous semblait qu'il y avait aussi dans le coup des syndicalistes de base, toutes boutiques confondues, bref des travailleuses et travailleurs qui n'avaient plus rien à perdre.

Le chef suprême des pouvoirs publics a décidé de karchériser les bandes en nous faisant croire que ce phénomène venait de sortir en rayon et qu'il allait y remédier. Exit apaches, blousons noirs et consort des siècles derniers! Mettant les banlieues et le contresommet de Strasbourg dans le même sac, un projet de loi a été remis à Matignon. Il viserait tout simplement à interdire le port de toute capuche dans les manifestations! Même les syndicats de la police jugent que c'est tout bêtement inefficace...

Rêvons un peu. Comme le lendemain de la parution de ce *Monde libertaire*, le Premier Mai se promet d'être unitaire, il est permis de rêver. Imaginons donc tous les responsables syndicaux, à la fois par solidarité, mais aussi par dérision, défiler encapuchonnés, pour faire la nique à qui vous savez. Et pour crier comme, il y a des lustres, Spartakus « Je reviendrai et je serai des millions! »

Le capital séquestre les luttes libèrent

« Tout le monde ment,
le gouvernement ment énormément »
Massilia Sound System

DÉMARRONS SUR LES CHAPEAUX de roue. Les bonzes syndicaux sont de sacrés mariolles autant que d'indécrottables farceurs. Halte là, camarade, tu fais un procès d'intention à nos dirigeants! Un procès d'intention? Alors lisons ce passage pignolesque extrait d'un communiqué publié par la CGT sur son site: « Les mobilisations unitaires du 29 janvier et 19 mars ont obligé le gouvernement à bouger sans pour autant accéder à l'essentiel des revendications exprimées par les huit centrales françaises. » À suivre cette logique digne de l'esprit des chenilles processionnaires, à la 438^e journée nationale d'action, ce qui devrait nous amener aux alentours de l'an 3050, le gouvernement aura cédé sur toute la ligne.

Notre démonstration n'est pas convaincante? Bien, alors écoutons les déclarations faites sur France-Inter par François Fillon le mercredi 24 avril: « Même les organisations syndicales ont du mal à jouer leur rôle plein de médiateur dans cette crise. » Toujours louangeur, il a souligné que « les syndicats se montraient extrêmement responsables dans ce climat ». Enfin, pour les durs de la comprenette, il a encore enfoncé le clou: « Beaucoup de responsables politiques devraient prendre exemple aujourd'hui sur les responsables syndicaux, quelles que soient les organisations syndicales ». C'est que, dame, dans un nombre croissant d'entreprises, les salariés ruent dans les brancards et sont de moins en moins disposés à se laisser enfumer par les discours lénifiants qui leur sont servis. Exemple qui a défrayé la chronique, les Continental de Clairoix. Après leur tonique incursion à la sous-préfecture de Compiègne, Xavier Mathieu, délégué CGT de cette usine a eu ces mots: « Ça fait cinq semaines qu'on les retient. Là on n'a pas pu [...] Qu'est-ce que vous voulez qu'on regrette? Quoi, quelques carreaux cassés, quelques ordinateurs à côté des milliers de vies brisées, ça représente quoi? ». Que nous dit ce bonhomme en vérité? Il nous dit qu'il se vivait comme un berger surveillant « un troupeau de moutons », mais

VIVE LES
SÉQUESTRATIONS!



que « les moutons se sont transformés en lions » l'espace d'un instant, lassés qu'ils étaient de se faire tondre la laine sur le dos. Bravo mec d'avoir complètement pris conscience que les travailleurs sont des humains, avec tout ce que cette condition suppose de dignité, de respect et tout bonnement aussi d'exigences élémentaires pour vivre décemment.

Une violence sociale inouïe s'exerce de plus en plus sur les producteurs de richesses des pays frappés par la crise, autrement dit à peu près tous. À l'acmé de cette violence généralisée contre le monde du travail se placent les entreprises qui « ajustent leurs effectifs », sans compter celles qui mettent carrément la clé sous la porte, il va sans dire. Que des milliers de femmes et d'hommes ne veuillent plus être sacrifiés sur l'autel du capital, aussitôt, arguant de séquestrations pourtant fort bonhommes, patrons et gouvernement hurlent comme des... possédants, puis mettent en branle leur vaste appareil de coercition et de répression. Grattons le vernis de l'expression « dialogue social », dessous nous trouverons immanquablement en condensé la philosophie rance du capital: exploités vous êtes, exploités vous resterez. La porte des luttes est entrebâillée. Supposons que des millions d'épaules appuient dessus, alors s'ouvriront tous les champs des possibles.

Sami Chemin

1^{er} mai

Les électriciens ne l'ont pas attendu !



DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES les salariés d'EDF et de GDF-Suez, appuyés par les cinq centrales syndicales CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC sont dans l'action pour obtenir une amélioration de leur pouvoir d'achat. Ils réclament une augmentation a minima de 5 %, des classifications, une prime de 1 500 euros sur les résultats des entreprises, l'arrêt du transfert du travail au privé ainsi que le maintien des compétences gazières et électriques par les opérateurs historiques que sont EDF et GDF.

Depuis trois semaines, par un mouvement de grève et d'occupation des sites avec intervention sur leurs outils de travail, les salariés en lutte demandent l'ouverture des négociations. Les directions aujourd'hui ne répondent pas aux revendications et déploient leur stratégie de provocation (huissier, police, maître chien, sabotage des installations...).

Alerter les élus

Devant les mensonges et omissions des médias nationaux et régionaux qui relaient les allégations des seules directions, les électriciens et gaziers ont pris la décision d'interpeller les élus locaux et nationaux.

C'est ce qui c'est passé à la mairie de Paris le 15 avril dans l'après midi.

En guise de réponse ils ont été reçus par des cordons de CRS et ont été interpellés.

Encore une fois, en réponse aux revendications légitimes des salariés, on envoie les forces de l'ordre pour assurer les intérêts du patronat, encouragé à cela par un président de la République désireux de criminaliser systématiquement toutes formes de protestation en s'appuyant sur les médias que lui et sa clique d'amis milliardaires ont repris en main.

Les directions d'EDF et GDF-SUEZ doivent céder aux revendications légitimes des salariés, arrêter leurs provocations et répartir leurs

copieux bénéfices – 6,5 milliards d'euros de bénéfice à GDF-SUEZ, 4,3 milliards d'euros de bénéfice à EDF – entre les salariés, les usagers et les investissements nécessaires des entreprises.

Interpellation des salariés à Paris

Les 103 salariés interpellés l'après-midi du 15 avril ont été convoyés par la police dans des commissariats puis ont été relâchés deux heures plus tard après vérification d'identité et non sans avoir signé la reconnaissance de participation à un attroupement sur la voie publique.

Cet épisode qui s'est passé dans le calme ne change rien à la volonté des salariés en lutte de rencontrer les représentants de la mairie de Paris sur les questions de sécurité Elec et Gaz et la lutte contre l'externalisation des activités. Comment imaginer qu'une filiale comme GrDF (dévolue à l'entretien du réseau GDF et aux interventions chez l'utilisateur), qui a un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros, avec un excédent brut d'exploitation de 1,3 milliard (recettes diminuées des charges), puisse se retrouver déficitaire de 200 millions, si ce n'est fictivement, par un grossier montage financier qui pénalise le personnel de la filiale au détriment de la maison mère GDF SUEZ.

Comment imaginer que sur une filiale comme eRDF, qui a en 2008 un résultat avant impôt de 305 millions d'euros et un résultat net de 185 millions d'euros, EDF-SA va prélever 139 millions d'euros pour distribuer des dividendes aux actionnaires, soit 75 %. Encore un pillage des bénéfices par la maison mère EDF qui pénalise le personnel de la filiale !

Tout le « cash » des filiales vient gonfler les bénéfices des maisons mères à hauteur de 4,5 milliards pour EDF et 6,5 milliards pour

GDF SUEZ. Alors que les actionnaires recevront 2,5 milliards pour EDF et 4,3 pour GDF SUEZ en 2008, que les dirigeants des groupes et filiales augmentent leur salaires de façon éhontée, ce n'est que justice de répartir aussi ce pactole entre tous les membres du personnel de toutes les entités, à fortes plus values ou non.

Contraints par la Commission de régulation de l'énergie, qui suit les coûts de distribution, pressurés par les maisons mères, les salariés de la distribution se mobilisent fortement: blocage de sites, opérations « bibendum », dégonflage de pneus des voitures bleues, coupures « sauvages » – ouh! les vilains! – pour exiger une meilleure répartition des richesses produites.

Le coût des mesures permettant 1 500 euros de prime, une augmentation de 5 % du SNB (salaire national de base), des taux d'avancements identiques à l'année dernière et une augmentation du taux de promotion de 13 à 15 %, est chiffré par les directions à 150 millions d'euros pour eRDF et 60 millions d'euros pour GrDF. C'est, bien sûr, tout à fait possible si EDF et GDF SUEZ laissent des moyens financiers dans leurs filiales pour permettre au personnel de recevoir les fruits de leur travail.

Pire encore, la direction d'eRDF a indiqué que le coût des aléas climatiques, d'environ 300 millions d'euros, ne permettra pas de répondre aux revendications salariales. C'est donc ceux qui assurent le dépannage et le service public de proximité qui seraient doublement pénalisés.

La direction choisit la voie de la tempête sociale: elle ne sera pas déçue.

Guy

groupe de Rouen

À votre santé

Hôpital public en danger de mort...

SI LA LOI EST ADOPTÉE sans modification, les directeurs des hôpitaux auront toute liberté de sélectionner les malades et les pathologies considérés comme « rentables », sans tenir compte des réels besoins de la population. Ils seront de plus, selon les personnels soignants, obligés de réduire les investissements pourtant indispensables pour assurer le maintien d'un haut niveau de qualité et l'application des progrès continus de la médecine. La réduction du nombre de personnels dans les hôpitaux, qu'il s'agisse des personnels administratifs, du personnel soignant, est programmée. C'est ainsi que 1 000 emplois doivent disparaître dès cette année à l'Assistance publique, et ce n'est qu'un début.

Les directeurs auront les pleins pouvoirs sur le projet médical de l'établissement, sur l'organisation des soins et sur la nomination des médecins dont ils pourront arrêter à tout moment l'activité. La loi prévoit la

suppression des services regroupant les équipes médicales et paramédicales sans même préciser par quelles structures ils seront remplacés. Pour les personnels des hôpitaux : « Si les services sont supprimés, la cohésion des soins sera remise en cause. » Cette loi a pour seul objectif de réduire les coûts au détriment de la qualité des soins, de la sécurité des soins et de l'accès aux soins.

Surtout cette loi sous-entend que les malades deviendront des « consommateurs », comme s'ils avaient choisi d'être malades !... La santé n'est pas une marchandise et les soignants ne sont pas des producteurs et n'ont pas envie de le devenir. Cette réforme signifierait la soumission des soignants à un directeur omnipotent qui serait sensé avoir toutes les compétences pour décider seul de l'organisation des soins.

Pathote



Les blouses blanches voient rouge !

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, les personnels des hôpitaux de toute la France se mobilisent contre la dernière réforme hospitalière, intégrée dans la loi HSPT (hôpital, santé, patient, territoire) : dans la logique de casse du service public, cette loi vient aggraver encore plus les conditions de travail des soignants, et dégrader les conditions de prises en charge des patients, en accentuant la dérive vers un système de santé de plus en plus sous la coupe du privé.

Des déficits hospitaliers sans fonds, des personnels démoralisés, des directeurs d'hôpitaux appelés à se transformer en chef d'entreprise tout puissant n'ayant de compte à rendre qu'aux directeurs d'agences régionales de santé, eux-mêmes sous la tutelle directe du ministère : voilà le paysage dévasté de l'hospitalisation publique que le gouvernement est en train de mettre en place. C'est une logique purement comptable qui prime, au détriment des besoins de santé des populations. Mise en concurrence des cliniques et des hôpitaux, et

des hôpitaux entre eux, voilà la lumineuse idée du gouvernement pour réduire les déficits, ainsi que la réduction des effectifs, avec suppressions de postes de soignants (700 suppressions annoncées pour les hôpitaux de l'Assistance publique à Paris). Dans le même mouvement, on assiste à un accroissement du nombre de personnels administratifs, dans les hôpitaux et dans les structures de tutelles (DDASS, DRASS, ARH, ARS...), avec les pesanteurs liées à une organisation pléthorique.

Après que la loi HSPT a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, des professeurs de médecine et chefs de service des hôpitaux parisiens ont lancé un appel contre cette réforme, qui met en danger leurs prérogatives et leurs pouvoirs de décision, désormais confiés aux directeurs d'hôpitaux. C'est ce casus belli qui a conduit cette catégorie de médecins, au sommet de la hiérarchie médicale, à s'associer au mot d'ordre de grève et à la manifestation des syndicats des personnels du 28 avril : on ne connaissait pas les velléités

contestataires de cette caste de mandarins, plus enclins au grenouillage dans les cabinets ministériels et au copinage avec les politiques. Même le Pr Bernard Debré, urologue et député UMP voit rouge et juge cette loi mauvaise (il n'a pas signé l'appel, parce qu'il n'a pas été sollicité) ! Le texte de loi doit être examiné (tiens, un terme médical) par le Sénat le 11 mai prochain, les syndicats exigent son retrait pur et simple, et non quelques amendements de façade ; pour ce faire la mobilisation doit être la plus large possible. Le coup de colère des professeurs de médecine a eu au moins le mérite d'attirer l'attention des médias et du public, mais le combat pour le maintien d'un système de santé solidaire et accessible à tous sans distinction est de longue haleine, et se mène au quotidien loin des caméras ; il implique des soignants et des patients, des gens qui ont conscience de lutter pour une société plus juste.

Moriel

Cagoule ou voile ?

Le ministère de l'Intérieur a transmis un décret visant à interdire aux personnes participant à des manifestations publiques de se dissimuler le visage pour empêcher leur identification. Le décret prévoit une contravention de 5^e classe: 1 500 euros. En outre, ce décret stipule que: « en cas de récidive dans un délai d'un an, l'amende peut être portée à 3 000 euros ».

Ben voyons !

Environ 200 migrants ont été interpellés dans la nuit du lundi 20 et du mardi 21 avril dans la région de Calais. 500 policiers et gendarmes sont intervenus. Besson le félon a expliqué lors d'une conférence de presse que l'opération visait à démanteler les réseaux de passeurs d'immigrants illégaux et non à arrêter les étrangers en situation irrégulière.

Béton Armé dans la rue

Le samedi 18 avril le 9^e collectif de sans-papiers ainsi que des membres de la Fédération anarchiste et des personnes inorganisées se sont rassemblés en hommage à Baba Traoré, un Malien sans-papiers mort noyé dans la Marne en tentant de fuir la police. L'ambiance était morose avec un arsenal policier omniprésent, digne d'une dictature, avec interdiction de rejoindre le Centre de Retention Administrative de Vincennes avec force barrages policiers et flics en civils filmant les visages. Au RER, les flics contrôlent, sur ordre du procureur, les sans-papiers et les anarchistes. Malgré la tension, il n'y a finalement pas d'arrestations.

Un de plus !

Selon *Le Progrès*, un détenu de la maison d'arrêt Saint-Paul de Lyon s'est pendu dans sa cellule. L'information n'a pas été confirmée par les services pénitentiaires. De source syndicale, jamais par le passé la victime n'avait tenté de mettre fin à ses jours. Il s'agit du second suicide en moins de deux mois dans cette prison du centre-ville, dont le demi-millier d'occupants doivent être transférés à la fin du mois d'avril dans un nouvel établissement à Corbas (Rhône).

MAM au secours du Pape

Dans une lettre adressée pour la fête de Pâques au président de la Conférence des évêques de France, la ministre de l'Intérieur revient sur la crise récente dans l'église catholique: « La parole de Sa Sainteté le Pape Benoît XVI mérite d'être restituée dans sa complexité, face aux présentations parfois hâtives et abusivement simplificatrices qui l'entourent ». C'est bien ce double statut de ministre de l'Intérieur et ministre des cultes, comme ça on peut être en même temps au four et au moulin et se mêler de tout et de rien !

Sexisme en Afghanistan

Des Afghanes qui manifestaient contre un projet de loi controversé et pour le droit des femmes ont été la cible de jets de cailloux.

Elle a bon dos la crise !

Dans un entretien avec l'AFP en marge d'une conférence à Bangkok, M. Kazatchkine s'est montré pessimiste: « De toute évidence, la crise financière affecte les pays riches et je suis très inquiet à propos de leur capacité à remplir les engagements en matière d'aide au développement. Si les efforts ne sont pas soutenus sur la durée, nous perdrons beaucoup des acquis réalisés ces six à huit dernières années. » Le Fonds pourrait enregistrer un déficit budgétaire de quatre milliards de dollars pour la période 2008-2010. Et les actionnaires, ils s'en battent le poches ?

Appel du pied aux fachos

Sarkozy a choisi pour thème central des européennes l'identité nationale y voyant le moyen de récupérer l'électorat du Front national: « Nous devons être fiers d'avoir restauré en France un discours assumé sur l'identité nationale et républicaine et poursuivre ce travail, ouvert et sans tabou, de réaffirmation de ce que signifie d'être français ». Avec le transfuge Besson aux commandes nazionales ! À Nice, il a détaillé son « plan de lutte contre « les bandes », avec trois ans de prisons à la clé, le développement de la vidéosurveillance et tout le bataclan... De quoi réjouir les vieux réacs !

No Pasaran !

Aux dernières nouvelles un concert organisé par des organisations fascistes a été interdit par la préfecture de l'Indre-et-Loire. À titre d'informations dans le Cher, la réaction a été assez rapide, des camarades libertaires ont appelé la préfecture pour manifester leur indignation au sujet du concert et édité un tract. Cependant, nos camarades de Bourges ne crient pas victoire trop rapidement, car en général, les fafs tentent dans ces cas-là d'organiser leurs concerts de m... dans des départements voisins.

Et pan sur le bec de Monsanto !

Une étude réalisée par des experts indépendants montre que l'utilisation des organismes génétiquement modifiés n'augmente pas sensiblement les productions de maïs et de soja... OGM nein danke! Après l'Autriche, la France, la Grèce, la Hongrie et le Luxembourg, l'Allemagne a annoncé qu'elle suspendait la culture du maïs génétiquement modifié MON810 de Monsanto, rejoignant ainsi cinq autres pays européens, contre l'avis de la Commission européenne.

Eh, directeur, va te faire soigner !

Le 31 mars, à l'appel de l'intersyndicale (SUD, CGT, CFDT), une centaine d'agents de l'hôpital de Ville-Evrard (93), se sont rassemblés devant la direction, où devait se tenir un Comité technique d'établissement extraordinaire.

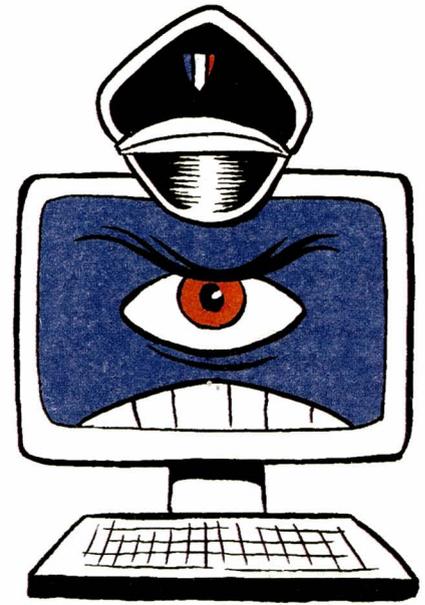
Une note de service qui remettait en cause les mensualités de remplacement et une autre qui instaurait la distribution d'eau en bouteille pour les patients, ont mis le feu aux poudres.

Pendant des années, le directeur a profité de postes budgétés vacants pour réinjecter l'argent dans des projets immobiliers de plus d'une centaine de millions d'euros. Les postes de contractuels sont supprimés. Deux logements de fonction de directeurs continuent d'être payés à Paris par l'EPS et des cadeaux sont faits aux « VIP ». Le personnel s'organise en assemblée générale.



Mascarade ordinaire

autour de la loi Hadopi



LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE n'est pas toujours respectée sur Internet et cela chagrine nos dignes représentants politiques. Alors le Parlement s'exécute devant les directives gouvernementales. Son « travail » sur le projet de loi Hadopi est une excellente occasion de recenser les techniques « démocratiques » qui servent les pouvoirs exercés sur les masses, et qui forment un éventail imaginatif et habituellement efficace lorsqu'il s'agit de contourner des principes dits fondateurs de nos régimes occidentaux. Car ce cas précis cristallise plusieurs dérives oppressives encore en plein essor : surveillance, stigmatisation catégorielle, sanction, moralisation et manipulation. Si, en revanche, certains principes moraux sont contournés, ce n'est bien sûr pas le cas de la propriété, qui plus est étendue aux fruits de la pensée humaine.

Commençons par le début : qu'est-ce qui a conduit le ministère de la Culture à se pencher sur la question paradoxale de la propriété intellectuelle ? C'est que cette dernière est censée faire s'accorder deux processus économiques antagonistes : la rémunération de l'acte créatif et le bien commun. Or n'oublions pas que toute rémunération, dans le système capitaliste, doit passer par des intermédiaires inutiles chargés d'en accumuler une part.

Dans le cas présent, il s'agit des entreprises productrices et éditrices d'œuvres de l'esprit, très fâchées de voir combien il est facile de diffuser¹ sur Internet des œuvres numérisées sans les altérer. On pense par exemple à la photocopie d'un livre, ou à la reproduction d'une cassette audio, voire d'un vinyle : dans un modèle « vertical », la copie d'une copie d'une copie n'a déjà presque plus d'intérêt tant elle est bruitée. La numérisation des données et Internet contournent ce vieux problème.

Mais face à la demande se trouve l'offre, constituée par les sociétés évoquées plus haut, et celles-ci prétendent être victimes d'un manque à gagner d'autant plus grand que la copie et sa diffusion est aisée. Voilà la prémisse de leur emballement : les « producteurs » perdraient de l'argent. La réalité, c'est que leur chiffre d'affaire diminue en effet, mais leur bénéfice est en hausse, lui. Subtile mais classique manipulation d'information chiffrée : on joue sur le sens, on ne dit pas tout.

Ne manquant pas une occasion de jouer avec l'opinion publique et de lui servir une analyse simpliste, et qui ne reflète pas la réalité, les tenants du pouvoir politique ont exhibé une menace : le « piratage » sur Internet. Dans un dictionnaire de Novlangue moderne, l'article « pirate » renverrait à « très mauvais », un peu comme « voyou ». L'appellation contrôlée de pirate est une erreur sémantique : télécharger une œuvre numérique protégée n'implique pas un assaut, aucune violence, et surtout, pas de vol. Rien n'est ôté, si ce n'est la perspective d'un profit, quantité virtuelle. Mais au-delà de l'erreur de sens, ne retrouve-t-on pas dans le terme « pirate » qui veut tout dire, et donc qui ne veut rien dire, une technique langagière de criminalisation d'une catégorie, toujours floue, apte à endosser un rôle d'ennemi public diffus ?

En effet, le domaine de la technologie, même « à la maison », reste un espace de mystification pour les non-initiés, ouvert donc à ceux qui peuvent avoir intérêt à manipuler les concepts ou le jargon. Mais pour mentir, il faut être entendu. En l'occurrence, une véritable propagande a été mise en place sur tous les canaux médiatiques, dénonçant le fameux piratage sur Internet, sans véritable critique de la part des journalistes. Et puis il y a eu le site Internet « jaiemesartistes.fr », qui présente une galerie d'artistes célèbres, mêlés à des représentants de maisons de disque, du gouvernement, et j'en passe, tous favorables à une réponse juridique sévère à ce bon sang de piratage. Certains artistes ne savaient même pas que l'interview servirait de faire-valoir à un ministre et son équipe.

Donc l'ennemi désigné, le pirate, nuit aux intérêts des artistes. En fait, il s'agit d'une disculpation des exploités réels que sont les grandes compagnies de production d'œuvres : rappelons qu'elles détournent le revenu que « méritent » les artistes et interprètes par mille et une voies. Et Internet n'y change rien, car ces mêmes boîtes vendent bien sûr sur la Toile et avec une marge plus grande encore qu'en les distribuant à des magasins.

Raymond Labascule

groupe libertaire Louise-Michel
de la Fédération anarchiste

Revenons à l'État. Il intervient en faveur des acteurs du marché concerné. Mais lui, qu'y gagne-t-il? Au fond, ce sont les personnages politiques qui ont intérêt à satisfaire le secteur économique de la production artistique parce qu'en premier lieu, en tant que personnages publics, ils ont associé depuis longtemps leur popularité à celle d'artistes. En second lieu, et c'est certainement la raison principale, on doit considérer avec attention les amitiés que nourrissent les hommes politiques avec les industriels de grande envergure, ainsi que les éventuels services qu'ils peuvent se rendre.

La réponse légale a donc pris forme, en décembre 2005, après un débat nocturne la veille de Noël, loin des préoccupations des enthousiastes citoyens-consommateurs, et suscitant surtout l'absence des députés d'opposition dans l'hémicycle. La loi porte le doux nom de DADVSI, c'est-à-dire la loi sur les Droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information. Après saisie du Conseil constitutionnel, sont conservées les dispositions suivantes: 300 000 euros d'amende et trois ans de prison peuvent être requis à l'encontre d'un programmeur ou d'un éditeur de logiciels « manifestement destinés à la mise à disposition du public non autorisée d'œuvres ou d'objets protégés », 30 000 euros d'amende et six mois de prison contre quelqu'un qui rendrait public un moyen de contrecarrer les « verrous numériques », bien connus sous l'acronyme DRM (Digital Rights Management), des techniques informatiques employées pour limiter la copie de CD ou de DVD notamment, mais aussi de morceaux achetés sur le Net. On applaudit messieurs Donnedieu de Vabres et Villepin, qui avaient décrété l'urgence sur l'examen parlementaire, permettant qu'il soit beaucoup plus rapide.

Problème: le « piratage » sur Internet n'a pas disparu, et même il a redoublé, puisque les connexions vont plus vite et que les disques durs sont plus volumineux. C'est pourquoi il a fallu que le gouvernement invente la loi Hadopi ou Création et Internet. Cette fois, c'est Mme Christine Albanel qu'on applaudit. Projet de loi en urgence, à nouveau, celui-ci instaure la « Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet », autorité publique indépendante contrôlée par les entreprises concernées, les « ayants droit », et des dispositifs de sanction réunis sous l'appellation de « riposte graduée », c'est-à-dire en plusieurs étapes.

Primo, vous êtes détectés par les agents de l'Hadopi comme étant un pirate. Il existe une probabilité non négligeable qu'ils se trompent. Quand bien même, vous ne pouvez rien dire, vous recevez un courriel d'avertissement. Secundo, comme vous avez été fiché, ils vous scrutent et vous annoncent à nouveau que vous avez « piraté ». Vous recevez alors un courrier recommandé. Vous ne pouvez toujours rien dire, parce que la justice n'est pas (encore) intervenue. Tertio, encore repéré

comme pirate, c'est le procès. Là seulement vous pourrez vous défendre, si vous avez les moyens d'une telle procédure bien sûr. Et si vous perdez, gare! Suspension du forfait Internet avec obligation de continuer à le payer, et ce pendant une durée allant de deux mois à un an, assortie de l'obligation de reprendre le même fournisseur d'accès à l'issue de la période de suspension.

L'accusation est plus ou moins arbitraire: elle s'appuie sur une concordance d'adresses IP, un numéro qui identifie un équipement sur un réseau. Or cette « IP » est falsifiable, et encore, très facilement (on parle d'IP spoofing). Mieux, si je pirate votre réseau sans fil (c'est-à-dire Wi-Fi), je peux télécharger sur Internet avec votre IP. Alors la loi prévoit aussi de punir celui qui ne sécurise pas son réseau Wi-Fi. C'est stupide parce que personne ne peut le faire, pas même un ministère! Les techniques actuelles de cryptage sont toutes inefficaces.

Mais comment avez-vous pu être détecté? Figurez-vous qu'en installant votre connexion à Internet vous avez dû, et c'est une autre des dispositions instaurées par Hadopi, installer un logiciel espion (communément appelé un spyware par les hackers²). Et vous l'avez payé, parce qu'après tout, un logiciel, même obligatoire, c'est un programme, une œuvre de l'esprit, celui d'un programmeur social-traître. Un logiciel espion imposé par l'État, M. Sarkozy l'avait peut-être annoncé en avril 2006: « On peut faire n'importe quoi. On peut empêcher [certains] sites d'être utilisables en France. Ils le font bien en Chine. »

À ceux qui sont indignés, on leur sert encore un grand classique: on justifie l'ampleur du dispositif par l'accumulation d'exemples à l'étranger. « Ça existe ailleurs, et ça marche! » En l'occurrence, ça ne marche pas au Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande a déjà abandonné la riposte graduée.

Une justice automatisée et assurée par une autorité indépendante, des internautes et des sites surveillés, fichés et black-listés, poursuivis enfin. Cette loi est liberticide et il faut se dresser contre son adoption. Car tout n'est pas encore joué. En effet, le texte a vécu diverses péripéties. Au début déclaré urgent, le Sénat l'a accepté, puis l'Assemblée s'est prononcée favorablement, moyennant quelques amendements; par la suite, une Commission paritaire mixte visant à mettre les chambres d'accord a rejeté les amendements de l'Assemblée; enfin, l'Assemblée a voté, à la grande stupeur de tous ceux qui suivaient les débats depuis des semaines, le rejet du texte. Il faut dire qu'à tour de rôle, la majorité et l'opposition ont favorisé un absentéisme opportun dans les gradins.

Ce qu'on retiendra surtout de ces débats, c'est l'ignorance et l'incompétence flagrante en matière informatique chez ceux-là mêmes qui veulent légiférer en la matière.

L'urgence a été levée pour que soit étudié à nouveau le texte, pourtant le calendrier de l'Assemblée a été spécialement aménagé pour

traiter en priorité le projet de loi Hadopi, le 29 avril. Certains pensent qu'aucun décret d'application ne viendra l'entériner, étant donnés les coûts colossaux que l'État devra engager, étant donné également le rythme frénétique prévu d'envoi de courriers, étant donné que l'Europe prépare une directive qui interdirait la suspension de la connexion à Internet, étant donnée enfin l'extrême difficulté technique à priver l'utilisateur d'Internet, mais pas de la télévision ni du téléphone, chez les abonnés aux offres triple-play.

Même inapplicable, le texte ne doit pas passer, car les principes qui le portent ne sont pas acceptables. Malheureusement, cette petite lutte, bien que menée avec acharnement par ses quelques acteurs, connaît le même sort que d'autres luttes actuelles et de plus grande envergure: elle est étouffée, et finit par s'es-souffler. L'opposition au projet de loi a été particulièrement inefficace, et ce n'est que par orgueil que les députés ont refusé le texte qui était revenu dans sa version initiale après leur long travail. Des sites existent, tels que celui de la Quadrature du Net³, qui expriment l'avis des opposants et les critiques évidentes qu'on peut objecter aux dirigeants. Mais pour Mme Albanel, ce ne sont que « cinq gus dans un garage qui envoient des mails à la chaîne ». Et l'efficacité des listes de courriels reste à prouver. Elles ont réussi, dans le cadre de l'opposition aux réformes de la recherche publique par exemple, à rassembler des individus. Mais ceux-là ont-ils fait dévier le gouvernement?

Dans une perspective plus large, on peut considérer que cette loi, bien qu'apparemment mineure, participe de la tendance générale répressive, en particulier la surveillance généralisée et acceptée par « l'opinion publique ». Hadopi est un épiphénomène symptomatique de la répression moderne par la surveillance à outrance.

Et au-delà, la contestation de cette loi doit conduire à une critique plus radicale. En tant qu'extension de la propriété matérielle, principe de l'aliénation et de l'exploitation capitalistes, la propriété intellectuelle n'est que l'une des dimensions de la marchandisation universelle. Son abolition est nécessaire. **R. L.**

1. Il est d'ailleurs très facile aussi de créer une œuvre numérique puis de la diffuser, sans jamais recourir à un tiers agent. Cela ne peut qu'ajouter à l'agacement des professionnels de la commercialisation des « produits culturels ».

2. J'ai bien dit hacker, pas pirate. Un pirate exerce une activité malveillante en utilisant ses compétences en matière de réseau informatique; un hacker, est simplement un autodidacte en informatique (en programmation, en réseau, en système, en sécurité, etc.) qui « bidouille », par curiosité.

3. La Quadrature du Net: www.laquadrature.net

Antiterrorisme ?

Plutôt contrôle social !



SI LE 11 SEPTEMBRE 2001 n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer ! Actuellement, en France, voici ce que permettent les lois antiterroristes adoptées en 2005.

Vidéosurveillance : les lois antiterroristes permettent « un développement du recours à la vidéosurveillance afin d'accroître la protection des principaux lieux accueillant du public et des installations sensibles exposés à une menace d'acte de terrorisme. » (articles 1 et 2).

Elles autorisent également les préfets à faire installer des caméras n'importe où pour une durée de quatre mois sans passer, au préalable, par une commission présidée par un magistrat.

Contrôle des déplacements : les lois antiterroristes permettent de « développer le contrôle d'identité dans les trains sur le territoire national aux alentours des frontières. » (article 3). Elles permettent également à l'État d'obtenir des données personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse, profession, etc.) des compagnies ferroviaires, aériennes et maritimes.

Le projet de lois autorise également « la prise de clichés des occupants d'un véhicule » (article 7).

Contrôle du téléphone et d'Internet : les lois antiterroristes « assimilent les cybercafés aux opérateurs de communications électroniques en ce qui concerne l'obligation de conservation des données. » (article 4)

Elles créent également « l'obligation pour les opérateurs de fournir, hors du cadre judi-

ciaire, aux services spécialisés dans la lutte contre le terrorisme, les données qu'ils conservent concernant les communications téléphoniques ou Internet » (article 5)

Fichiers : les lois antiterroristes rendent possible la « consultation de certains fichiers administratifs du ministère de l'Intérieur (passeports, carte d'identité, données relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, immatriculations, permis de conduire...) par les services de police chargés de la lutte contre le terrorisme. » (article 8) Pourquoi ? Afin d'améliorer « la détection précoce d'activités terroristes », connaître « l'identité des personnes susceptibles d'y participer ».

Garde à vue : selon l'article 706-88 du Code de procédure pénale, la garde à vue est de 24 heures renouvelables deux fois, la personne concernée devant bénéficier d'une visite médicale avant la première prolongation et pouvant rencontrer un avocat à l'issue de la 48^e heure puis de la 72^e.

Pour une personne soupçonnée de terrorisme, la garde à vue peut se prolonger durant 96 heures au lieu de 72 et la personne concernée ne pourra rencontrer un avocat qu'à l'issue des 72 premières heures.

Ces lois antiterroristes portent fondamentalement atteinte à la liberté de l'individu : elles permettent à l'État de surveiller ses déplacements (contrôles d'identité et vidéosurveillance), ses conversations téléphoniques,

ses activités Internet, et d'obtenir ses données personnelles en pouvant consulter à guise les fichiers administratifs du ministère de l'Intérieur et des compagnies de transport.

Avec elles, l'État policier et le contrôle social s'intensifient. N'importe quelle personne « susceptible de participer à une action terroriste » peut se retrouver du jour au lendemain en garde à vue pour 96 heures (soit quatre jours !) La récente affaire de Tarnac a montré qu'il suffit de posséder quelques livres militants et un plan de chemins de fer pour passer en cellule antiterroriste !

Pour justifier ces lois, l'État joue sur la peur. Il fait miroiter au peuple une menace terroriste imminente, puis se pose comme protecteur. Il lui fait avaler que la sécurité vaut bien le sacrifice des libertés.

Mais moins une barrière contre le terrorisme, ces lois permettent à l'État de réprimer les contestations et les contestataires qui expriment leur révolte en dehors des schémas traditionnels des manifestations syndicales et des urnes.

Les cibles de ces lois sont moins les terroristes que les individus qui remettent radicalement en cause l'État et son système.

Guillaume Goutte
Groupe Idées noires

Mort annoncée des principes généraux du droit

Jacques Langlois



LE DROIT EST FORMALISÉ, défini, sanctionné par des instances instituées, fussent-elles illégitimes et même parfois illégales. La morale est une création sui generis de l'histoire collective; elle indique les normes de ce qui est socialement acceptable dans les rapports à soi, aux autres, aux objets; elle n'est pas l'objet de punitions formalisées par une police, une justice en place en tant qu'ordre légal « positif » institué à un moment donné dans une société; mais elle donne lieu pourtant à des marginalisations sociales des déviants ostracisés par les membres de communautés sectaires où ils ont souvent le malheur de vivre. C'est ce qui fait la force des néoconservateurs ou évangélistes aux États-Unis: le déviant y est ipso facto stigmatisé. Mais la morale, c'est aussi ce qu'Orwell appelait la « common decency », c'est-à-dire les normes élaborées par le sens commun populaire au cours de l'histoire et partout: loyauté, entraide, coopération, solidarité, simplicité, travail bien fait, respect de l'autre, etc. C'est précisément ce que le capitalisme et son compère, le libéralisme, cherchent à détruire au profit de l'individualisme, de l'ostentation consommatoire, de la compétition, du risque et de la responsabilité prétendue individuelle.

La morale est collective par construction et même dans une société parfaitement anarchiste il y aura une morale, celle de la dignité respectable de chaque être, celle de la solidarité, de la liberté, de la justice, etc. Et quand bien même certains n'aiment pas cette morale immémoriale en place, elle continue d'exister car elle est une création spontanée, incessante et collective de la société. À la morale s'ajoute l'éthique, celle-ci est individuelle et consiste en ce que l'individu se donne des règles de conduite personnelle. Fort bien. Mais cela ne répond pas aux questions kantienne: ma conduite est-elle universalisable? Prend-elle les autres pour des fins et non pour des moyens? Est-elle vraiment morale, c'est-à-dire volontaire et raisonnée? C'est là que le libéralisme utilitariste à la Adam Smith est pris en défaut. Mr. Smith a énoncé que le consommateur n'attend pas son repas de la bienveillance du boucher. Or ledit boucher peut tricher sur le poids et le prix. S'il ne le fait pas, d'après Smith c'est par intérêt: s'il est découvert, il peut perdre sa clientèle. S'il ne le fait pas, d'après Hobbes, c'est qu'il a peur des foudres de la police d'État (chère à Tsarkowitch, nonobstant que ce dernier est en train de faire rogner drastiquement les

moyens de la direction de la répression des fraudes). Chez Kant, il ne le fait pas (volontairement et non parce que cela est imposé par une règle ou un intérêt personnel) parce qu'il se pose la question de savoir si tricher serait un comportement généralisable. Sa droite raison (Descartes) lui indique que non et par universalisation de ce raisonnement individuel on arrive à une autre définition de l'éthique: ce qui résulte comme principes généraux communs des raisonnements hypothétiques des individus.

C'est ce qui permet d'affirmer avec force que, avant le droit, il y a les mœurs, il y a des principes généraux de conduite, lesquels ne sauraient être violés longtemps par le droit légal, positif, institué décidé par les représentants politiques légalement élus au titre de la fausse démocratie électorale au nom de ce que Proudhon appelait « le préjugé gouvernemental ». Tsarkowitch, contre les opposants et les manifestants dans la rue, ne cesse de se prévaloir de son élection par une majorité de Français. Le pouvoir résulterait des urnes et non des mouvements sociaux ou de la société civile. C'est la réaction traditionnelle du compradore politicard: j'ai été élu. Sans doute, mais pour faire émerger l'intérêt général et défendre le bien public et non la minorité qui l'a élu. Est-ce que le peuple en votant Sarkocescu a légitimé la loi Tepea en faveur des riches et des travailleurs en heures sup, qui sont de loin la minorité des salariés, des retraités, des artisans et commerçants et paysans autonomes? Est-ce qu'il a autorisé la réintégration dans le commandement militaire de l'Otan? Est-ce qu'il a légitimé la casse du droit social? Est-ce qu'il a voulu que le prince s'octroie 200 % d'augmentation, comme ses copains partout (Pérol, Jouyet à l'AMF, Hees à France-Inter, etc.), réduise le gouvernement à rien au profit de son cabinet perso, etc.? Le pouvoir en place est toujours prompt à exciper de sa légalité. Et alors, quid de sa légitimité? Qui était légitime en 1939: de Gaulle ou Pétain? La question ne sera pas posée.

Ce que négligent moult libéraux « de gauche », désormais investis dans la lutte contre les discriminations et les exclusions au nom du relativisme qui met tout le monde sur le même plan, méprisant la « common decency » en la traitant de populisme, se moquant des luttes sociales et des rapports de classe, chantres du marché et du droit réduit à des procédures (sans normes substantielles), c'est que comme l'a dit Proudhon: « entre l'individu et le pouvoir, il y a le droit ». Le problème, bien vu par ledit Proudhon, est qui fait le droit, pour qui, comment? Et notre auteur avait très bien compris que la fausse démocratie représentative permettait toutes les manipulations du droit. Il lui avait substitué son système général de fédéralisme et de mutuellisme généralisé et organisé. Proudhon avait génialement vu que la République sans la démocratie réelle était une tromperie totalitaire et que la démocratie sans la République

était une manipulation de l'électorat en faveur des puissances inégalitaires. Aujourd'hui et maintenant depuis longtemps le droit (lois, décrets, ordonnances, règlements, circulaires, comportements policiers non sanctionnés et même incités pour faire du chiffre), dès 1983 quand les socialistes se sont convertis à l'économie mondialisée, est manipulé. De même que la morale publique, l'éthique en tant que principes généraux universalisés et l'éthique individuelle du raisonnement de généralisation de sa conduite sont bafoués. Donnons en quelques exemples significatifs.

La réaction traditionnelle du compradore politicard: j'ai été élu. Sans doute, mais pour faire émerger l'intérêt général et défendre le bien public et non la minorité qui l'a élu.

L'histoire, l'évolution de la morale, les projets de penseurs (Beccaria, Kant, Voltaire, etc.) ont fait que s'est installé depuis deux siècles le principe moral de l'individualisation des peines, compte tenu du parcours de l'accusé et des circonstances atténuantes possibles. C'est fichu en l'air par les comparutions immédiates, les plaider coupable, les peines planchers. Et le principal inspirateur de cette déréliction des principes généraux du droit est un avocat (d'affaires...) qui dictait sous Chirac ses ordres au gominé exophtalmique Perben et qui, une fois élu comme président, a pu passer la surmultipliée avec son âme damnée, son ex-chère Dati. Ce n'est plus Rachida Dati,

c'est Arachid Data (des huiles à protéger et des données). Il paraît que cette dame a fait l'Ecole nationale de la magistrature grâce à Simone Veil. On se demande ce qu'on enseigne dans cette école qui nous a aussi produit le juge Burgaud...

Dans la même veine, il faut enregistrer la disparition progressive de l'audience publique et du débat contradictoire. Cela n'existe plus dans le plaider coupable, le témoignage sous X, l'appel aux indicis secrets et rémunérés. On notera aussi la montée en puissance des délits susceptibles de passage en correctionnelle, ce qui a l'avantage de supprimer les cours d'assises avec jurés au profit de juges professionnels. Jusqu'à présent un accusé avait le droit de savoir sur qui reposent les témoignages à son encontre... Ce qui viole le principe de l'accès à un procès équitable, comme l'a montré le procès Colonna en cour d'assises spéciale (spécialité française: les cours hors du droit commun).

Toujours plus. Avant, il était établi qu'une loi ne pouvait être votée qu'après une longue discussion dans les Chambres; rien à fiche: on est dans la loi émotionnelle, circonstancielle, ad hoc, événementielle en fonction du passage des faits divers aux journaux télévisés. On a eu ainsi droit en l'espace de deux semaines à deux lois sur les chiens agressifs. Le temps de parole du Parlement vient d'être réduit (deux heures en tout et deux minutes par intervenant), l'examen des textes se fait désormais dans les commissions où les députés UMP sont majoritaires. Il est abusé par l'exécutif sarkozyen de la procédure d'urgence, etc.

Un groupuscule s'est introduit dans un lycée professionnel de Gagny; aussitôt l'omniprésident réclame une loi pour interdire « les



bandes ». Ce serait fantastique ; on verrait ainsi des gens condamnés au nom d'une appartenance collective (même informelle), ce qui contredit le principe général du droit de l'interdiction des punitions collectives au nom du principe de responsabilité individuelle. De plus, serait pénalisée une simple présomption d'intention alors que les principes généraux du droit exigent qu'il y eut des faits, des actes et non des intentions. Cela me rappelle la plaidoirie de M^e Moro-Gaffieri, *years ago*, à propos d'un prévenu surpris devant une bijouterie muni d'une pince-monseigneur. L'avocat avait fait acquitter son client en disant : je porte sur moi tous les instruments du vol, puis-je pour autant être condamné ?

Un récidiviste violeur sorti de prison a tué une jeune fille ; aussi sec on vote une loi pour installer un enfermement administratif des violeurs et autres criminels présumés dangereux. Il n'y avait que sous Vichy que des individus pouvaient être enfermés par une administration sans jugement et sur une simple présomption de dangerosité.

Un aliéné est sorti de son asile (plusieurs cas, dont celui qui a égorgé deux infirmières à Pau). Aussi sec on veut légiférer pour emmurer l'aliéné sans tenir compte de ce qu'il pourrait guérir ou être apaisé par un traitement et on veut le faire passer en jugement « pour que les familles aient droit à un procès afin de faire leur deuil ». Ainsi, on revient sur plus de deux siècles de législation affirmant qu'un fou est irresponsable et ne peut être jugé (ex-article 64 du Code pénal).

La loi Hadopi en préparation (en plus techniquement inepte) sur le piratage audiovisuel prévoit des sanctions à l'égard des contrevenants téléchargeurs de fichiers prétendus privés. C'est une innovation car ce serait là encore une autorité administrative, voire privée, qui sanctionnerait sans jugement, sans débat contradictoire, sans audience publique.

Est mis en place, à rebours de la morale historique qui prône la solidarité et salue l'altruisme, le « délit de solidarité » !

La loi Ceseda (2004, sur les conditions d'entrée des étrangers) a institué un délit d'assistance aux étrangers en situation irrégulière. Cette loi, dont maintenant le pouvoir (via Ganelon-Besson, transfuge stipendié de l'olifant, pardon, de l'éléphant PS) annonce qu'elle ne vise que les « passeurs » et trafiquants, alors que justement elle ne le précise pas, est maintenant de plus en plus appliquée à des bénévoles. Ainsi, est mis en place, à rebours de la morale historique qui prône la solidarité et salue l'altruisme, le « délit de solidarité » ! Le pouvoir Tsarkozyen a la ferme intention de réduire fortement les pénalités

contre la délinquance en col blanc (par exemple, le délit d'abus de biens sociaux ne partirait plus de la date de sa découverte mais de celle de son émission, c'est-à-dire que dans la plupart des cas le délit surviendrait après être prescrit, délai de prescription que, du reste, on veut diminuer). Déjà, et de façon bien plus insidieuse, on diminue les moyens déjà ridicules de l'inspection du travail et on a supprimé l'enquête qu'elle menait lors des accidents du travail ayant entraîné mort d'homme. Déjà on a supprimé la responsabi-

Déjà on a supprimé la responsabilité pénale des chefs d'entreprise au profit de la personne morale qu'est l'entreprise qu'ils dirigent.

lité pénale des chefs d'entreprise au profit de la personne morale qu'est l'entreprise qu'ils dirigent. Or, nous avons alors des accidents sans responsables autrement qu'au civil, malgré des manœuvres et des décisions qui ont mis clairement en danger la vie d'autrui, délit dont le pouvoir abuse de plus en plus à l'encontre des pékins ordinaires. Les sanctions contre les paradis fiscaux (G 20) et les fraudeurs sont évidemment du flan. La justice a pour principe normal, attesté par l'histoire et les mœurs, que les justiciables doivent être traités sur un pied d'égalité quels que soient leur statut social et leurs manquements. Eh bien, comme on vient de le voir on est dans le fameux deux poids, deux mesures. Selon que vous serez puissant ou misérable...

Tsarko veut faire supprimer le juge d'instruction afin d'empêcher que des affaires sensibles, en général financières, soient jugées. La technique est simple : le plaignant (comme dans les trois plaintes visant la nomination de Pérol à la tête des Caisses d'épargne-Banques populaires) ne peut que s'adresser au parquet ; il ne peut plus déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès d'un juge d'instruction. Le parquet se contente d'ouvrir « une enquête préliminaire », laquelle se déroule dans le secret, sans communication des pièces aux parties ; et alors, sans que personne ne puisse évaluer pourquoi et comment, il lui suffit de décréter un non-lieu. C'est comme cela que les affaires du pôle financier en 2008 ont baissé de plus de 100 à 25. Du coup, l'accès équitable à la justice, bon vieux principe général du droit et norme morale très ancienne, est d'ores et déjà mis en pièces. La suppression du juge d'instruction institutionnalisera ce déni de justice.

Et le pouvoir se permet de rappeler la loi aux ouvriers qui prennent des patrons en otage (en fait des sous-fifres car les vrais patrons sont ailleurs) au nom de l'État de droit et de la « légitimité » conférée par les urnes aux politicards élus ! Quel État de droit ? Il a été quasiment détruit depuis 2002. J.L.



Autogestion

Mythes et réalités

L'AUTOGESTION EST HÉLAS, aujourd'hui, plus un mythe qu'une réalité, du moins dans son sens d'alternative au rapport social dominant.

Accaparé de manière tout à fait abusive par la vulgate alternative et libertaire, le concept sert à nommer des initiatives et pratiques de toutes sortes... dénaturant trop souvent son contenu.

Comme pour toute notion dont on a abusé de l'usage, son contenu s'est dilué au point de ne plus savoir exactement de quoi il s'agit.

Pourtant, replacé dans son acception première, l'autogestion n'a pas dit son dernier mot et réintroduit dans la logique claire d'une stratégie de changement, il peut reprendre toute sa signification opérationnelle.

Mode d'emploi

Une structure ou une démarche autogestionnaire se dit généralement pour signifier le décalage, la différence, voire la rupture avec le comportement économique traditionnel, autrement dit « marchand ».

L'autogestion se pare d'un halo d'autonomisation... mais qu'en est-il réellement? « Autogestion » signifie « autonomie de gestion » ou « autonomie dans la gestion »... Mais autonomie par rapport à quoi? Est-ce par rapport au contexte économique général? Cela risque d'être difficile, à moins d'être dans une « niche économique », complètement isolée, d'être en autarcie par rapport au système dominant.

Est-ce par rapport à des principes de gestion. Dans ce cas lesquels? Sur la répartition des revenus issus de la production? Sur la gestion du personnel? Du capital – investissement? C'est le cas de nombreuses structures de types coopératives. Mais peut-on dire que les coopératives font de l'autogestion, ou sont en autogestion?

Sur le plan interne, certainement, du moins dans une certaine mesure (contrainte du droit du travail par exemple), mais formellement, tout autre entreprise même « capitaliste » est en principe en « autonomie de gestion » – paradoxalement seule l'entreprise « nationalisée » ne l'est pas.

Sur le plan externe c'est encore plus problématique car, une entreprise, quelle qu'elle soit ne peut pas « isoler » sa gestion des contraintes du marché... même les coopératives.

Qu'est-ce donc, ou que pourrait être une entreprise véritablement autogérée? Toute unité de production dépend, sauf situation très particulière du marché, aussi bien quant aux prix pratiqués qu'aux coûts engagés. Le

marché n'est pas qu'un élément extérieur à l'égard duquel on peut s'affranchir, il détermine aussi l'unité de production dans sa structure productive et donc dans une grande partie de sa manière d'être gérée.

Ce n'est donc pas de ce côté-là que l'on peut définir ce qu'est véritablement l'autogestion en temps que projet de société. Il y a cependant une caractéristique essentielle que l'on retrouve dans les unités de production dites « autogérées », c'est celle qui fonde le



principe « coopérativiste »: le producteur, le « coopérant », non seulement a un pouvoir de décision indépendant du volume de capital apporté, mais encore participe directement aux décisions et à la gestion de l'entreprise. Ce principe, en rupture avec le fonctionnement de l'entreprise classique « capitaliste », s'accompagne d'une autre condition: l'essentiel du capital est détenu, en principe, par les coopérants.

Fonctionnement interne

On peut dès lors parler clairement d'autogestion interne dans la mesure où les coopératives ont la maîtrise de l'outil de production.

Mais l'autogestion s'arrête là... ce qui n'est pas, nous l'avons vu, sans conséquences sur le fonctionnement interne.

Autrement dit, l'entreprise « autogérée » se trouve, à la fois, devant un paradoxe et un dilemme:

- être une entreprise qui veut de manière interne se libérer des principes classiques de fonctionnement de l'entreprise capitaliste, mais être totalement soumise, quant à sa vie et sa survie, à ce même système;

- être ferme d'une part sur les principes « coopératifs » de fonctionnement – en

matière de gestion du personnel par exemple – et ainsi courir le risque de disparaître, et d'autre part se plier aux lois du système marchand et imiter les autres entreprises classiques.

La situation est-elle irrémédiablement bloquée? À priori oui, tant que ne changera pas le contexte économique dans lequel évolue l'entreprise « autogérée »... Le risque est même grand de la voir dégénérer, soit dans le sens de sa disparition, soit dans le sens de sa mutation en une entreprise classique... Ce qui est arrivé durant le XX^e siècle à de multiples « coopératives »... au point de rendre le « système des coopératives » suspect.

Autogestion et économie de marché

Il y a indubitablement opposition entre les deux, quoiqu'elles cohabitent... par la force des choses.

La question se pose donc: l'entreprise « autogérée », au sens où nous l'avons définie, peut-elle être un instrument de dépassement de l'économie de marché?

Nous l'avons vu, l'adversaire le plus redoutable de l'entreprise « autogérée » est le contexte économique, dans lequel elle évolue.

Peut-elle le faire évoluer dans le sens de son dépassement?

Jusqu'à présent, historiquement, et en ne s'en tenant aux faits, on ne peut répondre que par la négative, le système ayant toujours réussi à soit intégrer, soit détruire les expériences tentées.

Prise isolément, l'entreprise « autogérée » est irrémédiablement condamnée... voir en particulier l'affaire LIP en 1973.

Multipliée, généralisée, fédérée à d'autres, élément essentiel de la constitution de réseaux alternatifs de production, de consommation, d'échanges, l'entreprise « autogérée » est à la fois la pièce maîtresse de ce nouveau monde que nous voulons construire, un élément essentiel du pourrissement et de l'obsolescence du système actuel, et un lieu dans lequel doivent se former, se forger et se développer les nouvelles pratiques sociales et solidarités.

L'encensement de l'autogestion, de même que sa condamnation pour utopie, non seulement ne permettent pas d'avoir une conception objective de ce qu'elle peut-être et surtout permettre, mais encore déforme les possibilités qu'elle peut offrir dans la perspective stratégique du changement social.

Patrick Mignard

endehors.org

Petit argumentaire

Pour en finir avec le développement durable



L'AGGRAVATION DE LA CRISE contraint certains à de cruelles remises en cause – concernant notamment le dogme de la croissance économique et l'infaillibilité du marché – en incitant d'autres à des stratégies d'opportunisme et à de sinistres manœuvres. Mais le plus grand nombre demeure encore aveugle, hermétique. Le discours majoritaire reste celui du développement durable. Il importe donc de démonter les « arguments » de cette offensive idéologique et de porter la réflexion dans tous les milieux possibles afin d'inverser le rapport de forces en faveur du projet le plus cohérent : une décroissance libertaire.

Il faut savoir qu'une proportion non négligeable des partisans eux-mêmes du développement durable ne s'illusionne aucunement sur la pertinence de leur choix. Le bilan qu'ils dressent est des plus moroses : « résultats mitigés », « évaluations approximatives », « programmes à minima », « bilan désastreux ». Ils reconnaissent que tout et n'importe quoi est appelé aujourd'hui développement durable, jusqu'aux livrets de Caisse d'épargne. Ils constatent que tous les milieux s'approprient cette notion, ce créneau porteur : après les militants par conviction, les politiques par opportunisme, les industriels par intérêt. Ils admettent que le succès du développement durable tient beaucoup à ses ambiguïtés et à sa prétention à concilier croissance économique et respect de la nature, c'est-à-dire à concilier l'inconciliable. Ils décrivent le décalage grandissant entre un discours – politiquement correct – et une réalité de plus en plus sombre.

Effectivement, le développement durable, c'est finalement, après des dizaines de conférences et de sommets, des objectifs dérisoires, aucun engagement quantifiable, des effets d'annonce pour se donner bonne conscience ; c'est l'occasion aussi, pour certains, de récupérer une manne financière, européenne ou nationale. C'est la perspective de polluer moins... pour polluer plus longtemps. Bref, le développement durable, c'est : beaucoup d'économie, une pincée d'environnement, un

zeste de social. C'est le masque idéologique du « libéralisme ».

Tenant lieu de discours hégémonique sur l'environnement, le développement durable se contente de pallier les défauts trop visibles du système, les prétendus « dysfonctionnements », accréditant l'idée qu'une moralisation du système suffira. Se limitant à la seule gestion environnementale, il renforce le poids de l'expertise technocratique dans la politique. Parce que la protection de l'environnement a toujours été, du point de vue des dirigeants, un business, le développement durable ne peut pas procéder à la critique des rapports de production, de l'organisation de l'économie. Il assure le triomphe du « capitalisme vert ».

Il importe donc d'analyser les arguments avancés par les idéologues en question – ou du moins certains de leurs principes, car ce mouvement est loin d'être limpide et homogène. De la bouillie véhiculée par une littérature pléthorique, six arguments principaux ont été retenus.

1. Dématérialiser l'économie.

L'argument consiste à soutenir que ce sont les flux de matières premières et d'énergie qui contribuent à la dégradation de la planète. Il suffirait donc de découpler la croissance des activités économiques de celle des flux de matières premières et d'énergie ; autrement dit, assurer une croissance « autre », « éco », « propre » ou « verte ». Développer les services plutôt que les biens, et transformer les modes de production grâce aux technologies de l'information et de la communication. L'analyse paraît séduisante, les partisans du développement durable « oublient » seulement :

- qu'il n'y a pas d'investissement immatériel pur. S'il est incontestable que, en deux siècles, la part de l'emploi dans le tertiaire (en France) est passée de 15 % à 70 %, il reste que même les services et les technologies nouvelles utilisent des matières premières et de l'énergie. A noter que l'Insee classe dans les

Jean-Pierre Tertrais

Groupe La Sociale, Rennes

services nombre d'activités énergivores ou dévoreuses d'espace, à commencer par les transports, ce qui est proprement stupide et scandaleux. La seule fabrication d'un ordinateur consomme par exemple 1,8 tonne de matériaux, dont 240 kg d'énergie fossile et 22 kg de produits chimiques, auxquels il faut ajouter toute l'infrastructure mise en place pour la distribution d'énergie. Par ailleurs, un ordinateur n'est plus performant au bout de trois ans, et une partie de ses composants n'est pas recyclable. Autre exemple, une puce de deux grammes a besoin de 1,7 kg d'énergie ainsi que d'une énorme quantité d'eau.

Naviguer sur Internet, ce n'est pas se déconnecter du monde réel, c'est utiliser les infrastructures de l'ensemble du réseau informatique mondial. Des serveurs: on estime à 35 millions le nombre de serveurs en service sur la planète en 2008. Des « datacenters » (centres de bases de données): un datacenter moyen consomme aujourd'hui près de quatre mégawatts par heure, soit l'équivalent énergétique de près de 3 000 foyers. Des câbles transocéaniques: 480 000 km de câble (c'est-à-dire de l'acier, du bitume, de la technologie de très haute qualité) ont été posés au fond des océans pour transférer nos données – onze fois le tour de la Terre;

- que la base matérielle et énergétique de la prétendue économie de la connaissance postindustrielle a été massivement transférée vers les pays dits émergents, et que le tiers monde nous sert de décharge;

- que les multinationales continueront à fabriquer le plus de biens possible, parce que c'est leur intérêt, c'est le pouvoir économique qui décide, c'est la nature même du capitalisme: croître ou disparaître;

- que d'ici à 2050, environ deux milliards et demi d'individus vont arriver, et qui ne mangeront peut-être pas que des cartes à puces; c'est-à-dire que vont se multiplier des besoins nouveaux (alimentation, vêtements, habitat, chauffage, transport, loisirs...).

La conclusion, c'est que cette prétendue dématérialisation ne concernera jamais qu'une part dérisoire de l'activité humaine.

2. Améliorer l'efficacité énergétique.

Il faut quatre à cinq fois moins de terres pour produire un quintal de blé qu'il y a un siècle, quatre fois moins d'essence pour faire fonctionner un CV de puissance de moteur qu'il y a vingt-cinq ans, deux fois moins d'énergie pour chauffer un mètre carré de bâtiment qu'il y a trente ans. Grâce à ce qu'on appelle l'éco-efficacité – c'est-à-dire une rationalité technique – on peut diminuer la quantité de ressources nécessaires pour produire un objet. Le problème, c'est que parallèlement on multiplie le nombre d'objets. Des progrès substantiels ont été obtenus avec des carburants moins sales, des moteurs plus efficaces, des véhicules moins polluants. Mais, dans le même temps, l'augmentation du nombre de véhicules, l'allongement des distances parcourues, la



sophistication des équipements (dont la climatisation) ont largement anéanti les gains issus des progrès technologiques. La généralisation de l'informatique devait engendrer une réduction de la consommation de papier, et ainsi préserver les forêts. Or la consommation de papier continue à augmenter parce que l'exigence d'un travail parfait multiplie le nombre de documents reproduits. C'est ce qu'on appelle l'effet rebond.

De même, les opérations de tri sélectif se multiplient, mais parallèlement, le rythme d'augmentation des déchets ménagers, en France, est de 1 % par an. Les technologies efficaces incitent à l'augmentation de la consommation: les ampoules dépensent moins d'électricité, on les laisse allumées; et les fabricants créent sans scrupules un véritable marché avec les illuminations extérieures de Noël.

On constate clairement que, malgré les progrès techniques, la consommation continue globalement d'augmenter. Il faut en déduire que l'argument n'est pas non plus pertinent.

3. Substituer des techniques aux services rendus par la nature.

La nature fournit en effet non seulement des récoltes, des fibres, des ressources génétiques,

des molécules végétales, de l'eau, mais des mécanismes de régulation. Or l'accélération de la société industrielle épuise les ressources et compromet gravement l'équilibre des écosystèmes. Il s'agirait donc de remplacer des fonctions naturelles qui ne seraient plus possibles, par des techniques. En d'autres termes, remplacer du capital naturel par du capital construit; remplacer des ressources épuisées par des équipements, des connaissances et des compétences.

Des solutions techniques sont certes envisageables (certaines sont déjà en place, par exemple pour l'épuration de l'air ou de l'eau). Mais ces solutions resteront marginales, parce que c'est un leurre que de vouloir imiter la nature. Souvenons-nous aussi que nos experts devaient trouver, il y a quarante ans, une solution au stockage des déchets radio-actifs! La biodiversité stimule la production de la masse végétale, a un effet stabilisateur sur le fonctionnement des écosystèmes, fournit un potentiel d'adaptation à de nouvelles conditions d'environnement. Or les systèmes biologiques possèdent un ensemble de caractéristiques qui limitent fortement les possibilités de substitution: l'irréversibilité (chaque espèce est le produit d'une histoire unique qui n'est pas reproductible), la complexité, qui entraîne des effets indirects à long

terme; l'évolution et l'adaptation permanente des espèces (exemples: l'acquisition de la résistance des bactéries aux antibiotiques ou l'émergence de nouvelles maladies). Comment assurerons-nous la pollinisation quand les abeilles auront disparu? Comme les Chinois? Alors qu'une ruche peut polliniser jusqu'à trois millions de fleurs par jour, un ouvrier agricole ne pollinera qu'une trentaine de poiriers dans le même temps.

Plusieurs remarques s'imposent: le recours à la technique consiste à remplacer un service naturel – donc gratuit – par un service marchand (on comprend d'ailleurs mieux l'acharnement de certains quand on sait que la protection de l'environnement génère, selon l'Institut français de l'environnement, une activité économique évaluée à 35,2 milliards d'euros en 2005). Il trahit, d'autre part, cette volonté de puissance, ces dangereux fantasmes de maîtrise de la nature, cette croyance en une science et une technique toutes-puissantes qui permettraient d'acquérir une connaissance et un contrôle absolu sur la nature, cette foi quasi-religieuse dans le progrès.

Le recours à la technique permet aussi de se focaliser sur les seules conséquences, et donc d'éviter de devoir identifier les causes des phénomènes, c'est-à-dire qu'il permet d'évacuer la dimension politique des atteintes à l'environnement. Il multiplie, en outre, les

risques liés à la technique – risques technologiques majeurs – les effets imprévisibles et dommageables à court, moyen et long termes.

Il faut se souvenir, à ce sujet, de l'appel de Heidelberg, lancé par des scientifiques (dont Claude Allègre et Haroun Tazieff), qui s'inquiétaient de « l'émergence d'une idéologie irrationnelle à l'aube du XXI^e siècle ». Le message était clair: il n'y a pas de problèmes environnementaux. Il faut aussi se souvenir de l'hostilité exprimée conjointement par l'Académie de médecine et l'Académie des sciences à l'égard du principe de précaution qui serait « contre le progrès », mais qui a surtout l'énorme inconvénient de contrarier les intérêts des industriels.

Par ailleurs, cette conception suppose qu'il est possible de fournir une évaluation monétaire des biens naturels, c'est-à-dire qu'elle introduit les mécanismes du marché dans la gestion écologique de la planète, qu'elle sous-entend la privatisation des éléments indispensables à la vie. Le protocole de Kyoto, par exemple, entérine la mise en place d'un marché des permis d'émission de gaz à effet de serre qui institue des droits d'usage de l'environnement différents selon la richesse des individus, des entreprises, des États.

La séquestration du carbone constitue un excellent exemple de cette démarche. Le captage et le stockage de carbone sont censés

réduire l'impact des combustibles fossiles sur le climat en conservant le CO₂ émis par les centrales thermiques afin de le stocker dans le sous-sol. Or l'avenir n'est pas aussi radieux. En mars 2007, le coût prévu du prototype qui devait voir le jour dans l'Illinois avait doublé pour s'établir à 1,8 milliard de dollars dont 74 % aurait été payé par l'Etat américain. En mai 2008, deux multinationales abandonnent un projet en Australie, reconnaissant qu'il n'y a pas de garantie que les roches puissent stocker le CO₂ de façon hermétique.

Selon le GIEC, pour éviter les pires effets du changement climatique, les émissions devraient commencer à baisser d'ici 2015 à 50 % des niveaux de 1990. Or les centrales ne seront pas prêtes à temps pour le captage du carbone. Voici donc une technique qui n'est pas encore au point, dont l'efficacité économique et la sécurité sont douteuses, et qui prolonge notre dépendance au combustible fossile en concurrençant financièrement les énergies renouvelables. Est-il étonnant qu'une technique qui évite la remise en cause d'un modèle de développement ait la faveur des industriels et des gouvernements?

4. Appliquer le principe pollueur-payeur.

C'est-à-dire s'assurer que les prix reflètent les coûts réels, pour la société, des activités de consommation et de production, et que les pollueurs paient pour les dommages qu'ils occasionnent à la santé humaine et à l'environnement. Or on sait que l'agriculture intensive, qui pollue l'eau et absorbe 70 % des ressources mondiales, ne verse que des sommes symboliques au regard de celles acquittées par les industriels et les ménages.

D'autre part, la mondialisation implique une dilution des responsabilités qui rend difficile, voire interdit, de juger les vrais fautifs d'une marée noire par exemple causée par un navire sous pavillon libérien et concerné par cinq ou six nationalités différentes (le jugement intervenant, en général, au bout de quinze ou vingt ans, et se soldant par une amende dérisoire – ce qui n'est pas le cas pour un jeune Maghrébin voleur de mobylettes). Aucun dirigeant n'a jamais été condamné pour les pluies acides, pas plus que pour les retombées radioactives de Tchernobyl ou d'ailleurs. Et la grande majorité des dégazages en mer n'est pas identifiée. Cherche-t-on, en outre, à ce qu'elle le soit?

D'une manière générale, l'éco-fiscalité, destinée à modifier des comportements vers plus de respect environnemental, et qui peut être soit dissuasive soit incitative, évolue vers un « droit à polluer »; elle empêche donc toute réflexion, toute remise en cause d'un modèle de développement. Ce sont toujours les dysfonctionnements, les imperfections du système qui sont tenus pour responsables des dommages, jamais la logique du marché elle-même. Enfin, un dernier point: alors que la majorité des dégradations environnementales est commise par les firmes privées, près de



65 % des dépenses de protection proviennent, en France, de l'Etat, confirmant le vieux principe de privatisation des bénéfices et de socialisation des pertes.

5. Responsabiliser les entreprises.

La recherche effrénée du profit dans le cadre de la mondialisation, et plus particulièrement l'exigence d'un rendement de 15 % pour les actionnaires depuis les années 80-90, ont incité les entreprises à réduire leurs coûts sociaux (licenciements, délocalisations, précarité, flexibilité...) et environnementaux (surexploitation des ressources, externalisation de certains coûts, dont la pollution). Ces excès risquant d'aboutir à des sanctions (juridiques, économiques), voire à un point de rupture (écologique ou social), une réaction s'opère, à la fois demande de la société, exigence du marché, nécessité pour les entreprises, vers une plus grande prise en compte de la qualité de la vie, de l'environnement, de l'épanouissement personnel, du social... L'idée commence à se répandre que les entreprises ont des comptes à rendre sur la façon dont elles se conduisent.

Le patronat serait-il donc prêt à faire la révolution? Pas tout à fait. Si une partie des dirigeants reconnaît l'importance des problèmes écologiques, les trois causes principales sont, à leurs yeux, la surpopulation, une déficience au plan de la gouvernance (c'est-à-dire une carence des États) et un manque de clairvoyance de la part des consommateurs dans leurs choix. La consommation à outrance entretenue par les entreprises, fondement même du capitalisme, n'aurait donc aucune incidence! « L'enfer, c'est les autres », disait Jean-Paul Sartre. Il ne s'agit donc, en aucun cas, de remettre en cause frontalement le fonctionnement de l'économie de marché. Il s'agit seulement de l'intérêt bien compris des entreprises pour permettre leur valorisation, l'amélioration de l'image, de la réputation des milieux d'affaires, pour générer davantage de revenus, de plus-values. D'ailleurs, une bonne appréciation de la part d'une agence de notation leur offrira les faveurs d'un investisseur. Il n'y aurait donc plus d'intérêts contradictoires, de rapports de forces, encore moins de lutte de classes, mais une harmonie à atteindre, un partenariat à construire. Ce qui se met en place, c'est une « bonne » gouvernance, qui conduit à remplacer les normes juridiques (décidées par le pouvoir) par des normes techniques (créées par des intérêts privés): codes de conduite, chartes éthiques, labels, normes comptables privées...

On assiste à une privatisation de la production du droit, à un droit sans obligations, ou de simples déclarations d'intention suffisent – du moins pour les puissants, pas pour les simples citoyens qui, eux, subissent un contrôle social et une répression de plus en plus sévères. Le Global Compact, structure créée par l'ONU, et fruit d'un intense lobbying des multinationales, est composé d'en-



gagements volontaires non contraignants, rédigés de manière vague, sans référence aux conventions de l'Organisation internationale du travail, et il n'existe aucun système de vérification. L'intégrité morale bien connue des patrons constitue sans doute un gage suffisant pour faire respecter le salaire minimum, la limitation du temps de travail ou les règles de sécurité! Les Nations unies ont autorisé, par exemple, les multinationales Nike et Shell, à adhérer au Global Compact, alors qu'elles violent régulièrement leurs propres codes de conduite et les normes sociales et environnementales.

6. Impliquer les citoyens dans la prise de décision.

De nombreux textes sont censés favoriser cette implication. La convention d'Aarhus notamment porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. En supposant que l'intention soit louable, les faits, eux, sont têtus. On peut lire, dans « Le

développement durable » de François Mancebo: « la concertation avec les habitants, si elle est inscrite dans les textes et valorisée dans les discours, est singulièrement réduite dans la réalité ». Dans la plupart des projets, le dernier mot revient, dans l'urgence, aux élus ou au groupe d'intérêt le plus organisé. Les moyens les plus courants pour décourager les bonnes volontés: tronçonner les enquêtes publiques par portions d'ouvrages pour ne pas discuter de la pertinence globale du projet, bloquer l'accès à l'information, utiliser un langage technique peu abordable par le profane. Là encore, il s'agit d'un leurre.

Si le caractère illusoire des principes ne suffisait pas à discréditer le développement durable, on pourrait y ajouter les résultats calamiteux obtenus depuis vingt ans, et les déclarations cyniques de nombreux dirigeants tels que Louis Schweitzer: « Le développement durable n'est ni une utopie ni même une contestation, mais la condition de survie de l'économie de marché ». C'est bien ce qu'on avait cru comprendre! J.-P. T.

Entretien avec Christian Petzold

Christian Petzold, avec Angela Schanelec le plus important cinéaste de sa génération – leurs films sont à l'origine de ce qu'on nomme maintenant l'École de Berlin. Seul *Contrôle d'identité (Die innere Sicherheit)* a été diffusé en France. Un film-analyse sur l'Allemagne fédérale suintant l'angoisse de l'effondrement imminent, sous quelque forme que ce soit; crise financière, ennemi intérieur ou terrorisme... Réalisés des années plus tard, *Yella* et *Jerichow* de Christian Petzold sont deux brûlots anticapitalistes.



Nina Hoss dans *Jerichow*.

CES FILMS CONSTITUENT aussi une prolongation des réflexions menées avec Harun Farocki, son co-auteur, (auquel le Jeu de paume consacre une rétrospective du 9 avril au 7 juin) sur les deux Allemagnes qui peinent à se retrouver sur le plan économique et les avatars du capitalisme tels que les personnages le vivent dans ses films. *Yella* ou le départ d'une jeune femme au chômage dans une ville frontalière de l'ex-RDA et son expérience des pratiques inhumaines des hommes d'affaires en RFA (terme que Petzold utilise sciemment) mêlés à la finance et la spéculation. *Jerichow* en revanche étudie l'emprise de l'argent sur les esprits et les désirs des trois personnages du film.

Heike Hurst: Dans vos films récents, *Yella* et *Jerichow* en particulier, vous décrivez les relations amoureuses contaminées par les angoisses existentielles et déterminées par le rapport à l'argent...

Christian Petzold: Plus une société est capitaliste, plus elle est fermée et se protège... Les enfants d'ouvriers ont beaucoup moins de possibilités aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Plus une société se protège et ne laisse rien passer, plus l'idéologie la plus romantique (c'est-à-dire penser que tout est possible même sans argent), prolifère et s'incarne dans le cinéma et dans la musique. C'est contre ce « romantisme », contre cette idéologie que la Laura (Nina Hoss) de *Jerichow* travaille. Elle sait qu'elle doit se vendre. Elle sait aussi qu'elle doit maintenir son prix le plus élevé possible. Et que c'est à cette condition seulement qu'elle pourra se créer un petit espace de liberté.

H. H.: Vous êtes un des rares à formuler une critique du capitalisme dans vos films...

C. P.: Oui, c'est vrai. En même temps je suis fasciné par les choses et les conditions que je

critique. Quand Marx parle de l'esthétique de la marchandise, il n'oublie pas d'évoquer en quelques phrases jusqu'à quel point tout cela le fascine aussi... Dans *Yella*, c'était cette nouvelle catégorie d'hommes au service du néolibéralisme des banques et de la finance qui me fascinait, car ils représentent aussi une nouvelle forme de solitude.

Pour *Jerichow*, pareil. Je suis médusé par un Turc qui réussit à créer quarante-cinq restaurants de fast food et fasciné par sa capacité d'imiter les patrons allemands dans leur façon de travailler, surtout dans le quotidien, et de créer une infrastructure. D'un autre côté, subsistent en lui des restes d'une nostalgie liée au mal du pays. Nostalgie d'un monde où existe encore le merveilleux, car le capitalisme désenchanté le monde. Ainsi les gens croient pouvoir rétablir par magie, artificiellement, ce que le capitalisme leur a pris. Ils accumulent alors autant d'argent qu'il faut pour réaliser ce désir. Et ça ne marche pas. Et ils ne veulent pas l'admettre. J'aime les gens qui ne veulent pas admettre les choses.

H. H.: D'une certaine manière, vous êtes le plus « matérialiste » des cinéastes allemands. Expliquez-nous pourquoi, dans vos films, ce sont surtout les femmes qui incarnent ce matérialisme.

C. P.: Les gens qui « sont » quelque chose ne m'intéressent pas, ce sont les gens qui sont en devenir qui m'intéressent. Une femme « matérialiste » ne m'intéresse pas, mais celle qui essaie de le devenir, oui. Un macho non plus, mais celui qui s'applique à en devenir un, oui, car c'est un travail. Le cinéma ne peut montrer que ce travail, ce travail sur soi-même. Il ne peut pas accoucher de produits finis, ce serait de la caricature. Je ne suis pas un matérialiste, je suis

quelqu'un qui observe le matérialiste au travail.

H. H.: Vous créez cette notion inédite de Heimat-Building, qu'entendez-vous par là?

C. P.: Ce sont des mots qui ne vont pas ensemble: Heimat est quelque chose de très profond et Building est une construction, quelque chose de réalisable avec un mode d'emploi. C'est ce que je veux dire quand je parle de capitalisme désenchanté. Ceux qui ont besoin d'une Heimat, veulent la créer. Ceux qui en ont une, n'en parlent pas.

Dans *Jerichow* les gens la croient perdue. Et veulent la retrouver. Ainsi, un Turc achète une clairière dans la forêt, construit une maison et crée une entreprise. Peut-être c'est l'envie d'une « prise de terre », une façon de s'enraciner. Ils veulent reconstruire ce qui a été perdu. Leur enracinement n'est qu'une apparence de prise sur le réel. Je pense que tout un chacun en Allemagne comprend cette contradiction. Mais personne ne sait la formuler. On leur dit, il faut fonder une famille, maintenant que l'État ne peut plus faire grand-chose pour vous. Que voudriez-vous donner à l'État, qu'est-ce que l'État vous donne? D'un côté, il faut que les gens soient flexibles/mobiles de façon à pouvoir déménager sans arrêt si le travail l'exige, donc courir après le travail en se déplaçant.

D'un côté donc la flexibilité/disponibilité, de l'autre un ancrage. Cette contradiction, qui pourra la supporter? Ce sont ces thèmes qui parcourent le film sans être nommés.

Interview par Heike Hurst

Sorties le 22 avril des films de Christian Petzold, *Yella* et *Jerichow*.

Le travail est à la vie ce que le pétrole est à la mer



JAMAIS CE SLOGAN n'aura été mieux illustré que par le livre de Gérard Filoche, *Carnets d'un inspecteur du travail*, chez Ramsay, disponible à Publico. Un socialiste. Personne n'est parfait.

En voici quelques histoires :

« Tout le système repose sur le gérant d'un magasin 'discount'. Il commence le lundi à 6 heures, finit le dimanche à 13 heures et doit encore faire de la gestion à domicile le dimanche après-midi. Esclavage total. Il n'est même pas cadre, mais n'a pas d'horaires. Il gère tout, manie les palettes, les descend du camion, les porte du trottoir à la cave, les range dans les stocks, installe les gondoles, contrôle les arrivages, gère le personnel, surveille les caisses derrière la glace sans tain de son minuscule bureau. M. Maurice est maigre comme un clou, sec et nerveux, tellement son travail est épuisant, mais toute la boutique repose sur ses épaules. Il sourit quand je m'intéresse à ses horaires, me dit qu'il sait qu'il ne tiendra pas longtemps, mais il espère trouver un travail dans la grande distribution, chez Carrefour. Il croit que ce sera mieux. C'est à mon tour de sourire. »

Ce petit chef n'a-t-il que ce qu'il mérite ?

Alors, la suivante : « Une secrétaire médicale vient à ma permanence. On voit combien elle est usée physiquement. Depuis longtemps, elle effectue 60 heures par semaine, sans dérogation préalable, dans le cabinet de médecins où elle travaille. Elle est au service de trois généralistes qui sont ses trois employeurs depuis plus de vingt ans. A bientôt 56 ans, elle n'en peut plus. C'est venu doucement, dit-elle, elle avait de plus en plus de lourdeurs dans les jambes, de plus en plus de lassitude en fin

d'après-midi. Elle s'est aperçue qu'elle ne pouvait plus faire ses dix heures par jour, six jours sur sept. Je propose d'aller faire une visite, de discuter avec ses employeurs, d'imposer un respect des horaires, mais elle ne veut pas : « Je vais me fâcher avec eux, ils ne me le pardonneraient pas, ce n'est pas possible. » Il n'est pas facile d'être la seule salariée de trois employeurs que l'on connaît bien depuis si longtemps. Le bout de cet esclavage, c'est sa retraite et elle en est loin. »

Secrétaire médicale, combien de caissières de supermarchés, d'ouvrières rêvent de ce travail propre, silencieux ?

Très bien, passons à Météor, le métro sans chauffeurs, le métro antigivre, le métro aux milliards investis pour être sûrs que les chauffeurs syndiqués ne pourront plus prendre le gouvernement à la gorge.

« De grands travaux comme la construction des lignes Éole ou Météor, sous les pieds des Parisiens, ont mobilisé pendant de longues années des centaines d'ouvriers et de techniciens à raison de 60 à 64 heures par semaine en moyenne. Encore s'agissait-il d'heures de travail effectif sur le tunnelier. Pour Météor, il existait jusqu'à vingt-trois

puits, dont seulement trois étaient équipés d'ascenseurs de chantier. Pour les vingt autres, il fallait descendre par des échelles à 30 m de profondeur, puis marcher sous la nappe phréatique, dans la boue, le bruit, à côté de machines dangereuses, jusqu'au tunnelier. La durée du travail effectif était mesurée... à partir du tunnelier. Le temps nécessaire pour se changer, s'équiper, en haut, dans les vestiaires, descendre les échelles, rejoindre le tunnelier, était considéré comme temps de transport et non de travail. À une de nos remarques un chef de travaux a répondu : « Ben alors je vais mettre les vestiaires derrière le tunnelier. » À la fin, il fallait deux heures pour atteindre le tunnelier. Évidemment, de telles durées sont inhumaines, les hommes deviennent des zombies, au fond des tunnels. Ils ont 40 ans et en paraissent 60. On a vu un conducteur de travaux de 56 ans passer sa sixième nuit consécutive de douze heures au fond du trou. Il était complètement usé, mais ne voulait pas se plaindre. 'Ne dites rien, monsieur l'inspecteur, c'est mon dernier chantier, sinon ils vont me virer'. C'est dans ces conditions qu'il y a eu sur le chantier Météor près de 450 accidents du travail, dont quatre amputations, deux comas profonds, un aveugle et sur le chantier Éole deux morts... Il paraît que cette statistique est basse pour ce type de travaux. »

Nestor Potkine

qui secoue vigoureusement sa montre parce qu'elle persiste à lui affirmer que nous sommes en 2007, pas 1907.

Paris canaille

Un nouveau local anarchiste à Paris ?



Le numéro 3 de la rue Ternaux à Paris, à la parution du 1^{er} *Monde libertaire*, dans les mains d'André Devriendt.

AU DÉBUT DES ANNÉES 1970, la librairie de l'organisation se trouvait au numéro 3 de la rue Ternaux dans le XI^e arrondissement. L'espace y était pour le moins réduit puisque la présence d'une douzaine de personnes rendait tout mouvement impossible. La salle de réunion du premier étage obligeait les plus grands à rester pliés en deux et la montée comme la descente se faisait par une sorte d'échelle de meunier...

Le Monde libertaire, notre journal, était mensuel, comptait 16 pages et l'unique couleur, le rouge, était réservée à la couverture.

Le 6 octobre 1977, naissait un *Monde libertaire*, hebdomadaire de 8 pages avec un éditorial ne faisant pas l'impasse des soutiens apportés: « *Le Monde libertaire*, en version hebdo est né de l'effort financier de ses lecteurs, il se développera grâce à leur vigilance! »

Une nouvelle souscription lancée fin 1981 permit de passer à 12 pages hebdomadaires au 1^{er} janvier 1982.

Enfin, pour les plus jeunes, et depuis le 1^{er} janvier 2003, notre journal change de maquette et quitte son format tabloïd à un 24 pages couleurs.

Pour la librairie, c'est le 1^{er} mai 1981 qui nous vit quitter la rue Ternaux pour nous installer au 145 de la rue Amelot dans les locaux que vous connaissez aujourd'hui. Cela fut bien entendu rendu possible grâce à une volonté militante mais surtout par les soutiens d'une

multitude d'amis et d'artistes dont Bernard Lavilliers.

Cette nouvelle librairie, nous la voulions ouverte sur l'ensemble du mouvement libertaire et pour ce faire, notre congrès fédéral de 1985 donna un mandat précis et toujours actuel à l'administrateur: Celui-ci « doit mettre en vente l'ensemble des revues et journaux alternatifs, ou libertaires, dès lors que les numéros de ces revues et journaux ne comportent aucune injure envers la Fédération anarchiste et ses groupes ».

En 1981 fut également créée notre radio, Radio libertaire. Celle-ci émit tout d'abord depuis une cave, puis dans un espace locatif sur la butte Montmartre et enfin en 1995 dans ses propres murs payés plus d'un million de francs par les cotisations des militants et aussi de multiples participations des sympathisants.

En conclusion, une radio qui fonctionne

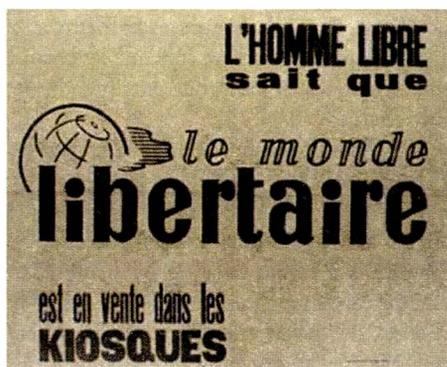
depuis plus de vingt-cinq ans, un hebdomadaire, une librairie à Paris et plusieurs en province (Rouen, Rennes, Besançon), un salon du livre libertaire, une structure d'éditions libertaires, autant de réalisations qui n'auraient jamais pu voir le jour sans vos perpétuelles soutiens financiers.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité d'ouvrir à côté de notre librairie un espace de plus de 100 mètres carrés où nous pourrions développer et exprimer les valeurs anarchistes: Rencontres avec des auteurs, projections militantes, université populaire noire, expositions d'arts, émissions de Radio libertaire en directe avec des auditeurs...

Ce faisant, la Fédération anarchiste confortera une stratégie qui consiste à mettre à la disposition du plus grand nombre des outils de propagande en dehors de tout sectarisme.

Pour réaliser cette opération d'achat, il nous faut présenter à notre prochain congrès de fin mai un financement à hauteur de 75000 euros et des engagements de prélèvements mensuels à hauteur de 4000 euros.

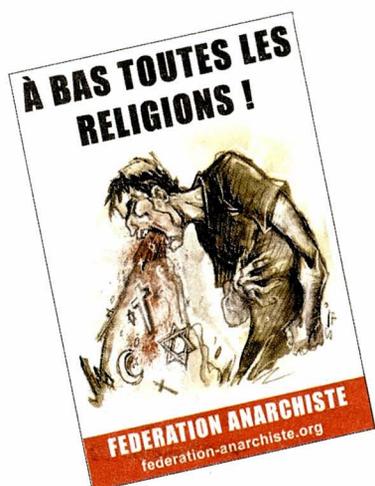
À ce jour, nous avons enregistré pour 42411 euros de dons et 772 euros de prélèvements mensuels... L'avenir est entre vos mains. Encore merci et à bientôt.



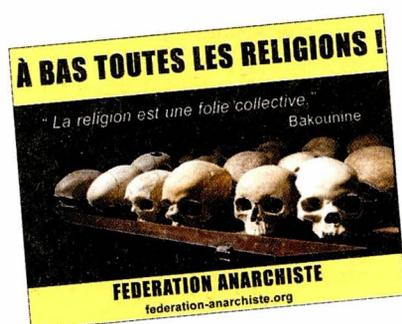
Relations intérieures de
la Fédération anarchiste et
l'Administration Publico

L'Encyclopédie anarchiste

En ligne ? By jove !



Autocollants disponibles à la librairie du Monde libertaire.



ON REDÉCOUVRE (enfin!) l'encyclo de Faure, et mettre le nez dedans, c'est risquer de n'en sortir que douze heures plus tard, au bas mot.

Nico, du groupe Idées Noires a intégralement scanné l'Encyclopédie anarchiste de Sébastien Faure et l'a mis en ligne sous la forme de fichiers pdf sur le site suivant:

www.encyclopedie-anarchiste.org

Les textes sont également disponibles en format html; les textes et fichiers pdf sont bien entendu libres de droit.

Il y a d'ailleurs toujours besoin de créer un groupe de travail de correction et de nettoyage des pages scannées et aussi d'alléger le fichier en le mettant au format texte. Si des camarades motivés veulent s'y atteler, merci de nous contacter ou Nico directement en allant sur:

ideesnoires.fr.nf (Idées Noires)

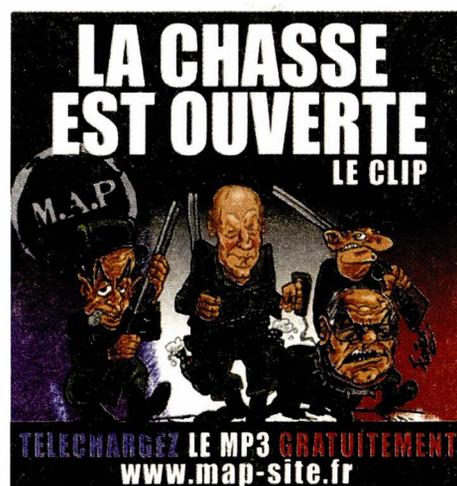
Ce remarquable ouvrage de 2893 pages édité en 1934 est la plus importante contribution au mouvement libertaire en France. Initialement prévu en cinq volumes, seul le premier fut achevé. Jusqu'ici extrêmement rare à l'achat comme à la consultation, le voici enfin dans son intégralité à la disposition de chacun. Cette encyclopédie expose le point de vue des anarchistes sur de nombreuses

questions, elle permettra donc au néophyte de se documenter sérieusement sur la pensée anarchiste, et donnera matière à débattre à l'anarchiste convaincu.

On peut effectuer une recherche, la télécharger et la lire en ligne.

Julien

Groupe de Rouen
farouen@no-log.org



Abonnez-vous !

PREMIER MAI
JOUR FERRÉ!
VENDREDI 1ER MAI
RENDEZ-VOUS À PARTIR DE 17H30
AU TRIANON
CONCERT À 19 H :
Joan Pau Verdier • Richard Martin
Véronique Pestel • Les chanteurs livreurs
Annick Roux • Alcaz • Christiane Courvoisier...
Avec la participation de Serge Utgé-Royo
édito Noirs
librairie Coquelicots
LE TRIANON
80, boulevard de Rochechouart. Paris 18^e (Métro Anvers ou Barbès)
01 43 52 20 40
+ editomusiques@wanadoo.fr
Librairie Publico - 145, rue Amélot, Paris 11^e (+ Fnac, Virgin...)

On peut maintenant, outre le courrier, s'abonner « en ligne », avec paiement sécurisé et tout et tout :

www.librairie-publico.com

Vous en profiterez pour commander, du même coup, les nouveautés de la librairie du Monde libertaire, et télécharger les récents catalogues au format .pdf

Pour trouver facilement les points de vente près de chez vous, le site

www.trouverlapresse.com

un outil de notre diffuseur, les NMPP, que vous pouvez consulter. Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, n'hésitez pas à nous téléphoner : 01 48 05 34 08, entre 14 heures et 19 h 30. Achetez Le Monde libertaire le plus souvent possible, et dans le même lieu, et n'hésitez pas à insister pour qu'il soit bien visible.

LE MONDE LIBERTAIRE
2€
LE PRINTEMPS PRIS EN OTAGE
M 2017 1111 F 2016

Radio libertaire

Jeudi 30 avril

Jus de rue (08 h 30) Revue de presse, reportages et actualités sociales (Sous réserve).

Chronique hebdo (10 h 00) Commentaire de l'actualité en direct.

De rimes et de notes (12 h 00) Simone Tassimot, invitée pour son spectacle Gainsblues; Élodie Ruillier; Bénédicte et Laurent, pour la sortie de leur CD et leur spectacle.

Radio cartable (14 h 00) La radio des enfants des écoles d'Ivry-sur-Seine.

Petites annonces d'entraide (16 h 30)

Si vis pacem (18 h 00) Actualité antimilitariste de l'Union pacifiste.

Les enfants de Stonewall (19 h 30) Hors série trans' et intersexe: actualité, informations, débats, culture lesbienne, gay, bi et trans.

Vendredi 1^{er} mai

Place aux fous (13 h 00) Actualités musicales.

Koumbi (16 h 00) Chroniques africaines.

Radio espéranto (17 h 30) Actualité de l'espérantisme, émission de l'association Sat-Amikaro.

Samedi 2 mai

Réveil Hip Hop (08 h 00) Culture rap.

La Philanthropie de l'ouvrier charpentier (10 h 00) Dans les prisons russes et françaises (Londres, 1887). Kropotkine dénonce la cruauté de la réclusion, les horreurs de la déportation en Sibérie remettant en question l'utilité du principe de l'enfermement. Avec Philippe Paraire, le traducteur.

Chronique syndicale (11 h 30) Luites et actualités sociales.

Chroniques rebelles (13 h 30) Fred Morisse, La Semaine d'un lézard (éditions du Monde libertaire); *Le pouvoir craint la contestation qui enfle. Manifestations et répression d'État*, témoignage sur les événements qui se sont déroulés à Nation lors de la grande manif' du 19 mars.

Deux sous de scène (15 h 30) Magazine de la chanson vivante.

Bulles noires (17 h 00) Actualité de la littérature noire, BD et polar.

Tribuna latino-americana (19 h 00) Catarina Carmona Ruiz est une jeune Colombienne assistante sociale. Militante libertaire à Bogota, elle a fui son pays et écrit maintenant des poèmes.

Dimanche 3 mai

Goloss trouda (08 h 00) Actualité franco-russe.

Ni maître, ni dieu (10 h 00) Pensée libre.

Chants / Contrechamps (15 h 30) Actualité cinéphile et musicale.

Échos et frémissements d'Irlande (18 h 30) Actus musicales celtiques.

Lundi 4 mai

Lundi matin (11 h 00) L'actualité passée au crible de la pensée libertaire.

Les mangeux d'erre (18 h 00) Analyse et réflexion sur les indicateurs de richesse: quelles alternatives au PIB?

Le monde merveilleux du travail (19 h 30) Actualités de l'anarcho-syndicalisme.

Ca urge au bout de la scène (21 h 00) Actualité de la chanson.

Mardi 5 mai

Le Parisien libertaire (8 h 00) Actualité parisienne.

L'idée anarchiste (14 h 30) Réflexion sur l'anarchisme.

Les amis d'Orwell (16 h 00) Actualité anti-videosurveillance.

Pas de quartiers (18 h 00) Dubaï et le gigantisme capitaliste, un coup de pied dans le ventre des milliards d'êtres humains sans eau et sans bouffe, avec Jean-Manuel Traimond. Tous à vos radios sans piles!

Mercredi 6 mai

Court-circuit (09 h 30) Actualité de la philosophie, de l'art et de la politique.

Blues en liberté (10 h 30) Nouveautés, rééditions, 1^{re} partie.

Sans toit ni loi (12 h 00) Actualité des mal-logés et de la précarité.

Le manège (14 h 00) Actualité de la littérature et du cinéma.

Femmes libres (18 h 30) Nadia invite la maison d'éditions Talents hauts, et une de leurs écrivaines (sous réserve).

Ras les murs (20 h 30) Actualités des luttes des prisonniers. Jean-Michel Carré, auteur de nombreux films sur la prison et les conditions des femmes dans les années 1980, comme *Galères de femmes*. Son dernier DVD *Prostitutions à visages découverts* a été tourné avec des femmes prostituées qui ont créé un syndicat: le Syndicat du travail sexuel (Strass).

Jeudi 7 mai

Bibliomanie (15 h 00) Actualité des livres.

Toujours les mêmes (19 h 30) Actualité de la communauté / queer.

Entre chiens et loups (20 h 30) Actualités Art et anarchie.

89.4 MHz en région parisienne
rl.federation-anarchiste.org

30 avril-1^{er}-2-7-8 et 9 mai

La Plaine-Saint-Denis (93)

Basta Ya! Accueil à partir de 19 heures. Repas à 20 heures précises. Dîner-Spectacle, chansons pour un printemps chaud par la compagnie Jolie Môme, à La Belle Étoile, 14, rue Saint-Just, La Plaine-Saint-Denis. M° Porte-de-La chapelle – Bus 153 arrêt Eglise-de-La plaine. Apéro, repas, spectacle, 1/4 de vin inclus. Tarif unique 22 euros. Réservations indispensables au 01 49 98 39 20. cie-joliemome.org

13 et 14 mai

Montréal (Canada)

19h30. Quatrième Festival international de Théâtre anarchiste de Montréal avec la participation spéciale de la légendaire troupe The Living Theatre. Théâtre D.B. Clarke, de l'Université Concordia, 1455, boulevard de Maisonneuve Ouest, Metro Guy Concordia. Tél.: 514-981-5330 anarchistefestival@yahoo.ca. myspace.com/anarchisttheatre_montreal

Jeudi 30 avril

Nîmes (30)

20 heures. Le groupe Gard-Vaucluse de la FA et le Scalp no pasaran s'associent pour une rencontre débat: Fauchons le capital, semons l'autogestion. Centre Néruda.

Vendredi 1^{er} mai

Le Vigen (87)

Les rencontres de Ligoure: Vivre l'anarchie, expériences communautaires et réalisations alternatives anti-autoritaires (XIX^e et XX^e siècles). Colloque organisé le CIRA-Limousin. Hébergement au château (10 euros par nuit) et possibilité de camper sur place. Restauration midi et soir, espace mômes. limousin@free.fr et rencontresligoure.e-monsite.com.

Besançon (25)

12 heures. 1^{er} Mai libertaire. Manifestation, suivie d'un apéro et d'un buffet froid, avec le groupe Proudhon de la Fédération

anarchiste. Animation musicale. place Marulaz.

Lorient (56)

Le groupe libertaire Ferrer (FA-Lorient) organise après le défilé du 1^{er} Mai (départ à 10h30 face à la Mairie), un pique-nique libertaire suivi de jeux anarcho-rigolos, ludiques et de libres discussions sur la question sociale.

Toulon (83)

10 heures. Rassemblement de lutte et de solidarité internationale place de la liberté, suivi d'un pique-nique sur place.

Chambéry (73)

À partir de 9 heures: la Marmite, cantine autogérée, végétarienne et conviviale, organisée par le groupe de Chambéry, s'installe en haut du parc de Buisson-rond pour un repas collectif après la manif! Plus d'infos: FA73.lautre.net

Ivry (94)

20h30. Allain Leprest accompagné au piano par Nathalie Miravette. Forum Léo-Ferré, 11, rue Barbès, métro Pierre-Curie ou Porte-d'Ivry, tramway Porte-d'Ivry. 01 46 72 64 68

Paris XVIII^e

17h30. Premier mai, jour Ferré, concert à 19 heures avec Joan Pau Verdier, Richard Martin, Véronique Pestel, Les chanteurs livreurs, Annick Roux, Alcaz, Christiane Courvoisier et Serge Utgé-Royo au Trianon, 80, bd Rochechouart, M° Anvers ou Barbès. 01 43 52 20 40

Samedi 2 mai

Le Vigen (87)

Voir à vendredi.

Ivry (94)

Voir à vendredi.

Paris XIV^e

16h30. Fred Alpi en duo avec Gilles Fegeant: festival Dix ans de regarde à vue. De 15h00 à 23h00: projections, débats, concerts (avec La Compagnie Jolie

Môme, TD + Hydra, Dentelles Nerveuses, Nervous Breakdown). Gare expérimentale, 47 bd Romain-Rolland. Métro Porte-d'Orléans.

Paris XI^e

16h30. Fred Morisse viendra présenter son dernier livre: *La semaine d'un lézard* (Ed. du Monde Libertaire). À la librairie du Monde libertaire, 145 rue Amelot, 75011 Paris. M° Oberkampf, République, Filles du Calvaire.

Dimanche 3 mai

Le Vigen (87)

Voir à vendredi

Paris XX^e

15 heures: 4^e petit bal sauvage. Fred Alpi en duo avec Gilles Fegeant, avec aussi: Riton la Manivelle, Holy et son accordéon sauvage, Droit dans l'mur, The fabulous Turtle sister and brothers, l'Orchestre Melodica de la place des Fêtes, Hervé Kiddo Trio, Azdine. Place de Ménilmontant 75020 Paris. Métro Ménilmontant.

Mardi 5 mai

Saint-Denis (93)

19 heures. La Dionysité, Université populaire de Saint-Denis. Les révolutions libertaires. La Commune de Paris: du mythe à la réalité. Présentation de Philippe Paraire docteur en philosophie et Michael Paraire écrivain-philosophe. Bourse du travail de Saint-Denis, 9-11, rue Genin, Métro ligne 13, Porte-de-Paris, ou RER D. Entrée libre.

Jeudi 7 mai

Merlieux (02)

De 18 à 21 heures, la Bibliothèque sociale, animée par le groupe Kropotkine reçoit Jacques Lesage de La Haye, auteur de *La Mort de l'asile: Histoire de l'antipsychiatrie* (Editions Libertaires, 2006), de *La Guillotine du sexe: La vie affective et sexuelle des prisonniers* (Ed. de l'Atelier, 1998) Table de presse. Entrée libre. Athénée libertaire, 8, rue de Fouquerolles.

CRISE OU PAS CRISE ...

On a faim !

1^{er} MAI

MANIFESTATION

> Départ 12H Place des Fêtes

(M° Place des Fêtes)

> Arrivée à République



FEDERATION ANARCHISTE

www.federation-anarchiste.org